

Le sanitaire... j'adhère !



GDS CREUSE MÉMO 2022



GDS
Creuse

L'action sanitaire ensemble



Depuis
1953

Agir ensemble... pour l'excellence sanitaire !

Etre adhérent à GDS Creuse, c'est bénéficier ...

- ▶ d'un suivi personnalisé adapté à votre élevage
- ▶ de la « boîte à outils GDS Creuse » avec ses aides techniques et financières
- ▶ d'un référent sanitaire en santé animale
- ▶ du mutualisme (fonds de solidarité, mutuelle sanitaire, accidents de prophylaxie...)
- ▶ d'une information en continu et d'un accès personnalisé à vos données sanitaires
- ▶ ...



Nous contacter GDS Creuse

26 rue Alexandre Guillon - BP201
23004 GUERET Cedex
Tél. 05 55 52 53 86
Fax : 05 55 52 68 43
gds23@reseaugds.com

Qui sommes-nous ?

GDS Creuse a pour objet de contribuer par tous les moyens dont il dispose à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes les espèces d'animaux d'élevage.

C'est une association sanitaire, 99,8 % des éleveurs creusois sont adhérents. Nous sommes représentés sur le terrain par 78 délégués cantonaux répartis de manière homogène sur le département.

Quelles sont nos actions ?

2 axes

- *La gestion des dangers sanitaires de catégories A, B, C et D dans le cadre des missions déléguées par l'Etat (DDETSPP) aux GDS pour les prophylaxies et les introductions*
- *L'approche collective de troupeau basée sur le concept « Le sanitaire... j'adhère ! »*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Élection du 01/07/2021)

MEMBRES À VOIX DELIBERATIVES

Bureau

Président :

Philippe MONTEIL - LE CHAUCHET - Éleveur

1^{er} Vice-pdt :

Nicolas ATHANASSIADIS - BENEVENT L'ABBAYE - GTV 23

2^e Vice-pdt :

Pascal JOSSE - ST AGNANT DE VERSILLAT - Éleveur

Secrétaire :

Amélie AZAM - MAINSAT - Eleveur

Secrétaire Adjoint :

Francis COUDERT - ST MICHEL DE VEISSE - Éleveur

Trésorier :

Bernard VIALATOUX - ROYERE DE VASSIERE - Éleveur

Autres membres du Bureau

Sylvain PARIS - SANNAT - Eleveur

Bertrand LABAR - BENEVENT L'ABBAYE - Conseil Départemental

Xavier HUGUET - AZERABLES - SDVEL23

Nicole DELUCHAT - BENEVENT L'ABBAYE - Eleveur

Jean-Marie COLON - LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL - Chambre d'Agriculture

Autres membres du Conseil à voix délibérative

Un représentant - Ordre des vétérinaires

Jean-Yves DEBROSSE - MAISON FEYNE - Eleveur

Bénédicte AUDOINAUD - FURSAC - Eleveur

Béatrice PARBAILE - PARSAC - Eleveur

Fabrice DESRIEUX - NOUZEROLLES - Eleveur

Denis RAVEL - LES MARS - Eleveur

Adeline LEROUX - MOUTIER D'AHUN - FDSEA



ÉDITO



SOMMAIRE

GDS Creuse	p. 2
Sommaire, éditorial	p. 3
FRGDS Nouvelle-Aquitaine	p. 4
Délégués cantonaux	p. 5
Les partenaires Elevage	p. 6
Analyses de laboratoire	p. 7
« Le sanitaire... j'adhère ! »	p. 8
WEBGDS	p. 10
Bilan sanitaire d'élevage	p. 11
GARANTIES DES ÉLEVAGES	
Prophylaxies collectives	p. 14
IBR	p. 16
BVD	p. 18
Paratuberculose	p. 20
Registre d'élevage	p. 23
MAÎTRISE DES RISQUES	
Biosécurité	p. 26
Bien-être Animal	p. 27
Contrôles aux mouvements	p. 28
Faune sauvage	p. 30
BOÎTE À OUTILS BOVIN	
Santé du veau	p. 34
Maladies respiratoires	p. 36
Parasitisme	p. 38
Avortements	p. 40
Reproduction	p. 43
ENVIRONNEMENT SANITAIRE	
Nouveaux installés	p. 46
Formation des éleveurs	p. 47
CDO maltraitance animale	p. 48
Mutuelle sanitaire et FMGDS	p. 50
BOÎTE À OUTILS AUTRES ESPÈCES	
Section ovine	p. 54
Section caprine	p. 55
Section porcine	p. 56
Section équine	p. 57
FARAGO CREUSE	
L'équipe Farago Creuse	p. 59
L'Information	p. 60

Madame, Monsieur, chers collègues éleveurs,

2022 arrive, votre nouveau GDS Creuse Mémo aussi ! Comme tous les ans, il vous permet de retrouver les outils sanitaires mis à votre disposition au travers des différentes missions de votre GDS.

Une équipe à votre service

GDS Creuse, c'est avant tout des hommes et des femmes, délégués cantonaux, administrateurs, salariés de la structure et de sa filiale Farago Creuse, à votre disposition pour faire remonter vos attentes et répondre à vos interrogations. C'est aussi un élément d'un réseau national, avec un échelon régional qui prend de plus en plus d'ampleur, et local avec nos partenaires, vétérinaires praticiens, Conseil Départemental et son laboratoire, services de l'Etat ou OPA. Notre objectif commun, un cheptel en bonne santé pour le bien-être des animaux, des éleveurs et de l'environnement.

Le sanitaire... j'adhère !

Comme je le rappelle souvent, sans sanitaire, pas d'élevage ! Nous devons nous adapter au contexte réglementaire, évolution de la prophylaxie IBR dans le cadre de l'application de la Loi de Santé Animale depuis le 21 avril 2021, plan d'éradication de la BVD et sa première campagne de bouclage généralisé, suivi de la paratuberculose. La situation globale de notre département est favorable, restons vigilant sur les mouvements, facteur de risque principal de contamination de nos cheptels, et plus globalement sur la biosécurité de nos élevages.

La « boîte à outils GDS Creuse »

Prolongement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » et conçue en relation avec les vétérinaires et les autres partenaires, retrouvez notre « boîte à outils », mise à votre disposition. Elle est actualisée en fonction des besoins que vous exprimez, des évolutions épidémiologiques et des nouveaux outils disponibles, notamment analytiques, que nous observons. Un maître mot, un accès facilité à ces outils. Nos kits diarrhée néonatale et avortement ont été actualisés et nos kits respiratoires ou parasitisme sont de plus en plus utilisés.

GDS Creuse, au service de toutes les espèces d'animaux de rente

Les GDS ayant été choisis comme Organismes à Vocation Sanitaire animal unique, nous poursuivons et développons nos actions multi-espèces au travers de nos sections ovine, caprine, porcine et équine. Retrouvez les détails dans nos pages.

Avec nos meilleurs vœux sanitaires pour la nouvelle année

GDS Creuse, c'est aussi le WebGDS, les formations, le mutualisme que vous retrouverez en parcourant les pages. Comme toujours, je reste, ainsi que l'ensemble du personnel de GDS Creuse et de Farago Creuse que je tiens à remercier ici pour son implication et son dévouement, à votre disposition pour recevoir tout commentaire, remarque ou suggestion et pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

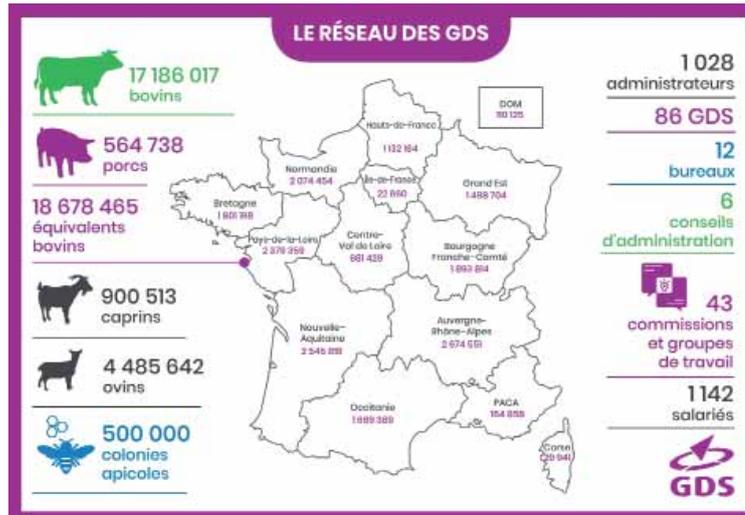
Je vous souhaite une bonne année sanitaire.

Philippe MONTEIL, Président de GDS Creuse





Organisation sanitaire nationale



GDS
France

- Représente les GDS auprès des institutions nationales et européennes
- Facilite et coordonne les actions des GDS
- Centre permanent de liaison des GDS



FRGDS
Nouvelle-Aquitaine

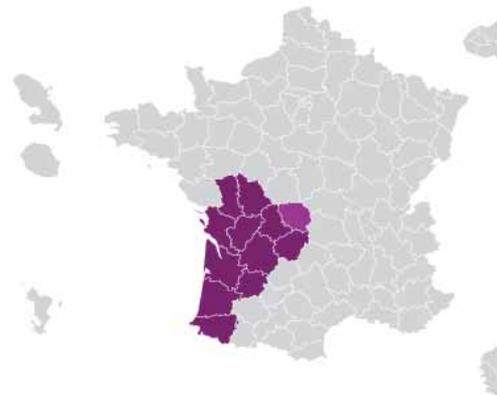
Une structure régionale, OVS animal unique, composé des 12 départements avec 1 section pour chacune des 6 espèces d'animaux de rente.

Objectifs :

- Représenter, former et défendre tous les éleveurs d'animaux de rente
- Protéger et améliorer l'état sanitaire et le bien-être des animaux
- Mettre en œuvre des actions de recherches sur le sanitaire en élevage

Missions :

- Fédérer les 12 GDS et toutes organisations spécialisées dans le sanitaire en élevage
- Piloter les actions communes régionales : suivi BVD, mise en place de formations, communication, Wohlfahrtia magnifica, tuberculose...
- Assurer la concertation et la mutualisation de moyens des 12 GDS en maintenant le maillage de proximité
- Être l'interlocuteur du Conseil Régional et des services de l'État (DRAAF, SRAI) sur le sanitaire en élevage
- Assurer les missions d'OVS



- **Lien direct** avec les éleveurs, **proximité, expertise**
- **Accompagnement technique et financier** aux éleveurs
- **Accompagnement** sur le **terrain** dans le **suivi sanitaire** des troupeaux, **suivi des plans de lutte**
- **Notre réseau de délégués cantonaux** : c'est un relai entre les éleveurs et GDS Creuse qui permet d'apporter des informations ou de faire remonter les problématiques de son secteur. Il peut être sollicité sur la situation sanitaire collective et individuelle locale.
- Être l'interlocuteur du Conseil Départemental, des services de l'État (DDETSPP, DDT...), des vétérinaires et des autres partenaires sur le sanitaire en élevage

GDS Creuse = 78 délégués cantonaux

(Administrateurs)

AHUN : 5 délégués

Mathilde MARTIN	Le Mas	23120 BANIZE
Francis COUDERT	Chasselines	23480 ST MICHEL DE VEISSE
Claude COUQUET	Ponsat	23250 ST GEORGES LA POUGE
Benoit COSTE	13, Bonnefond	23250 ST GEORGES LA POUGE
Florent MOREAU	Génétine	23250 PONTARION

AUBUSSON : 4 délégués

Amélie BEC-AZAM	2, Le Mont	23700 MAINSAT
Pierre CLERMONTEL	Le Bourg	23190 LUPERSAT
Sabrina RAMBERT	Les Bordes	23200 BLESSAC
Franck BEZON	Baboneix	23200 LA CHAUSSADE

AUZANCES : 9 délégués

Didier DUBOSCLARD	Gaschard	23260 MAGNAT L'ETRANGE
Jean Michel DESARMENIEN	Charousseix	23700 ROUGNAT
Jean Luc MONGOURD	Bariteaux	23700 CHARD
Robin LECLERC	Chazepaud	23260 SAINTBARD
Sébastien BROUSSE	La Chassagne	23420 MERINCHAL
Denis RAVEL	Dondanette	23700 LES MARS
Mickaël MAGNIER	Villefavent	23700 DONTREIX
Ketty MOULY	1, Chamoureux	23100 ST MARTIAL LE VIEUX
Vincent BONNARET	Pouchol	23700 DONTREIX

BONNAT : 6 délégués

Ludovic METON	14, Le Quérut	23220 BONNAT
Jean Philippe PAROTON	Mégrets	23270 ROCHES
Jean Claude BUJEAUD	14, Le Theil	23220 BONNAT
Didier RAPINAT	La Verrière	23270 ST DIZIER LES DOMAINES
David DESASSURE	Etat	23220 CHENIERS
Sébastien PAROT	Rebouyer	23350 GENUILLAC

BOURGANEUF : 4 délégués

Yannick SULPICE	Le Bourg	23400 FAUX MAZURAS
Gérard VALAUD	Murat	23400 SAINT DIZIER LEYRENNE
Mickaël DUPHOT	2, La Vergne	23400 MASBARAUD MERIGNAT
Eric MONTLARON	1, Chauverne Piolet	23400 SAINT DIZIER LEYRENNE

BOUSSAC : 4 délégués

Jean Paul CARCAT	Montabret	23600 BUSSIERE ST GEORGES
Olivier CHOLIN	La Plante	23600 BUSSIERE ST GEORGES
Max CHEZEAUD	15, Chatres	23600 SOUMANS
Thierry LEMASSON	La Brousse	23600 ST SILVAIN BAS LE ROC

DUN LE PALESTEL : 5 délégués

Fabrice DESRIEUX	Le Baron	23360 NOUZEROLLES
Lionel LAVALETTE	LaC hinaud	23450 FRESSELINES
Laurent BERGER	15, Le Grand Marseuil	23800 LA CELLE DUNOISE
Jean Yves DEBROSSE	Lascoux	23800 MAISON FEYNE
Agnès PENOT	La Quénière	23800 VILLARD

EVAUX LES BAINS : 9 délégués

Morgan SIMONET	La Fosse	23110 RETERRE
Daniel MONTAGNE	Sainte Marie	23170 AUGÉ
Thibault AUBERT	1, Malleville	23110 RETERRE
Sylvain PARIS	Masroudier	23110 SANNAT
Yves HENRY	Le Bourg	23170 AUGÉ
Christian THURET	5, Rue du Gasnon	23170 NOUHANT
Didier MARCHAND	Gandouly	23170 VIERSAT
Agnès BALLET	10, Puylatat	23110 SANAT
Joël ROUGERON	3, Chaumazelle	23110 ST JULIEN LA GENETE

FELLETTIN : 5 délégués

Céline CARBONNET	Sannebèche	23500 SAINT FRION
Jonhny BETOULAUD	Mazeau Soumeix	23460 ROYERE DE VASSIERE
Bernard VIALATOUX	Saint Antoine	23460 ROYERE DE VASSIERE
Mickaël DEBORD	Fontfréde	23500 SAINT FRION
Michaël LEROUDIER		23500 SAINT FRION

GOUZON : 9 délégués

Philippe MONTEIL	La Bussière	23130 LE CHAUCHET
Pascal COURTITARAT	Chaises	23130 SAINT DIZIER LA TOUR
Marie Odile DAVID	Batacourat	23140 CRESSAT
Régis DESFOUGERES	5, La Peyre	23140 PIONNAT
Bernard DUTHEIL	Bête	23230 TROIS FONDS
Stéphane CHATONNET	Montcheny	23270 LADAPEYRE
Olivier MOREAU	La Foudrasse	23130 PEYRAT LA NONIERE
Béatrice PARBAILE	2, L'Age	23140 PARSAC
Thierry JAMOT	Fontanas	23200 ST MEDARD LA ROCHETTE

GRAND BOURG : 7 délégués

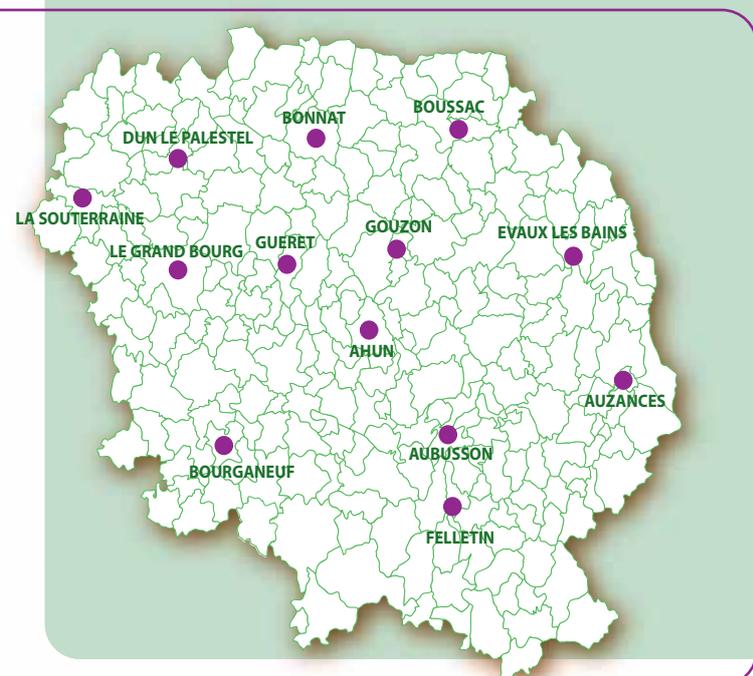
Jérôme LEGAY	Le Masmillier	23430 CHATELUS LE MARCHEIX
Nicole DELUCHAT	Sigoulet	23210 BENEVENT L'ABBAYE
Jean Philippe BUFFET	Lisle	23240 LE GRAND BOURG
Nicolas URBAIN	La Bussière	23290 FURSAC
Romain MOREAU	4, La Valodie	23210 AULON
Bénédicte AUDOINAUD	15, Montoys	23290 FURSAC
Damien GUILLON	Les Chaises	23240 ST PRIEST LA PLAINE

GUERET : 6 délégués

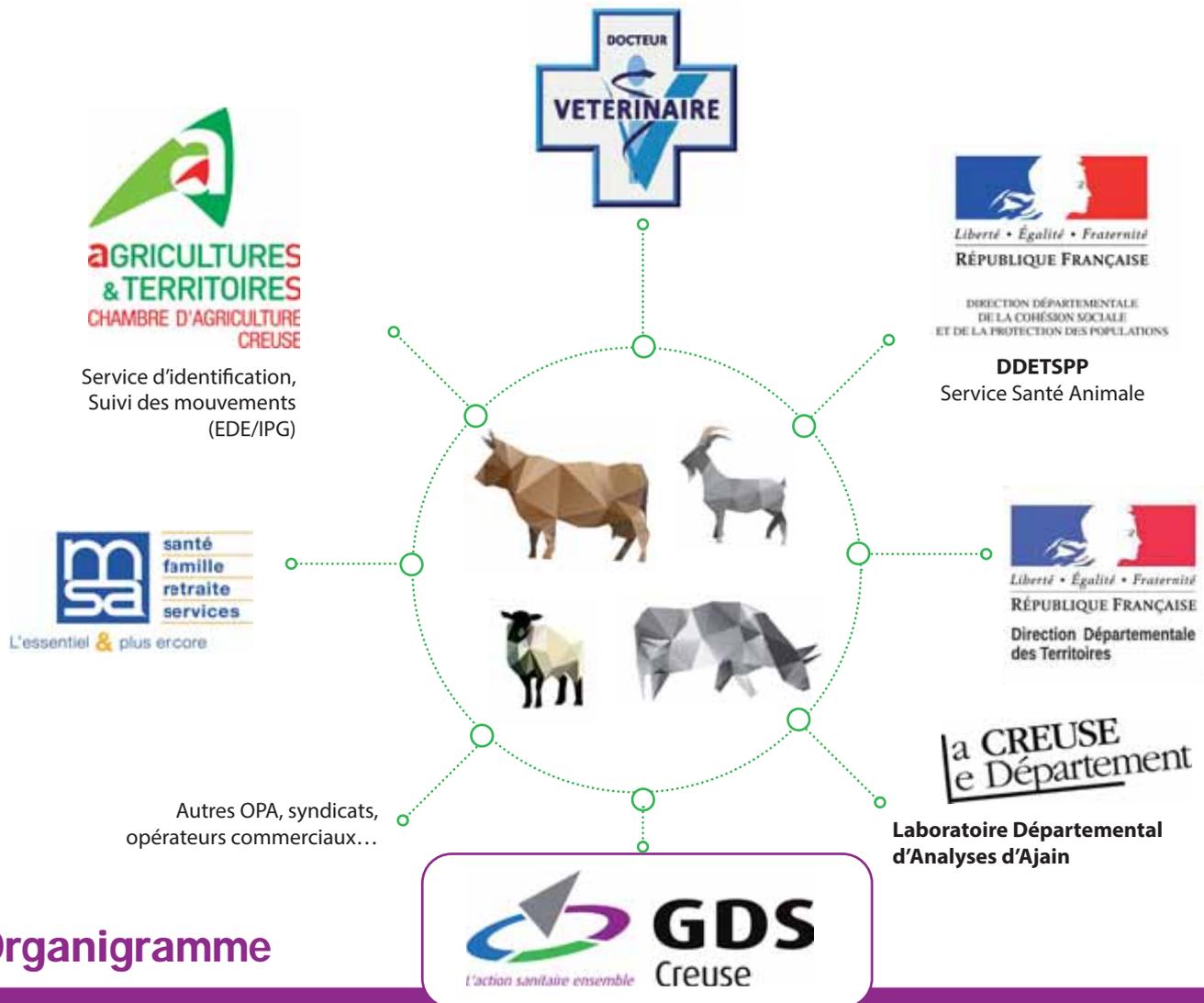
Didier LAVAUD	Roubeau	23000 ST VICTOR EN MARCHE
Christophe BRIDIER	La Villetelle	23000 SAINT FIEL
Sébastien MAUVY	39, Claverolles	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
Pascal ROUGERON	9, Villebrier	23000 ST LAURENT
Caroline THIONNET	Villard	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
Didier DEJOUHET	Le Masbrenier	23320 SAINT VAURY

LA SOUTERRAINE : 5 délégués

Marie DEGAY	Puy Chevrier	23300 ST PRIEST LA FEUILLE
Pascal JOSSE	Le Brac	23300 ST AGNANT DE VERSILLAT
Aurélien BOUCHERON	Fongeneuil	23300 NOTH
Bruno FORGE	La Bauche	23300 ST MAURICE LA SOUTERRAINE
Thibault MAZERAT	18, Le Cluzeau	23300 ST AGNANT DE VERSILLAT



Les partenaires de la gestion sanitaire de votre élevage



Organigramme



Philippe MONTEIL
Président



Boris BOUBET
Directeur
Vétérinaire conseil



Annie FOREST
Accueil
Comptabilité



Christophe LE MAUX
Responsable
administratif



Marien BATAILLE
Communication
Section petits ruminants
CDO Maltraitance
Faune Sauvage



Patricia MORIN et Camille REDON
Prophylaxies et introductions



Aurélie DEFRENAIX et Émilie AMEAUME
Suivi BVD, paratuberculose, section
équine, section porcine



Aurélie PERRIER et Pauline PERREAUT
Suivi administratif BVD,
tiers-payant, WebGDS
et ateliers dérograires



Les analyses de laboratoire, un complément indispensable de la boîte à outils GDS Creuse

Autopsie, parasitologie, bactériologie, virologie, PCR, sérologie, ELISA... Le vocabulaire de laboratoire est riche et il est parfois difficile de s'y retrouver. Connaître quelques définitions permet de mieux comprendre les analyses et ce que l'on peut en attendre.

Analyses directes :

On recherche le pathogène lui-même, un élément comme son ADN ou ses œufs

- **Autopsie** : examen intéressant, mais à effectuer le plus rapidement possible
- **Parasitologie** : recherche par coproscopie des œufs ou des larves des parasites. Intérêt variable selon les parasites, la saison, l'âge des animaux.
- **Bactériologie** : mise en culture de l'échantillon pour identifier une bactérie. Elle peut être complétée par un **antibiogramme** pour choisir l'antibiotique le plus adapté.
- **Virologie** : la recherche directe est une technique plutôt expérimentale, c'est pourquoi la technique la plus employée est la PCR, qui permet de mettre en évidence l'ADN ou l'ARN d'un pathogène. Très sensible et spécifique.

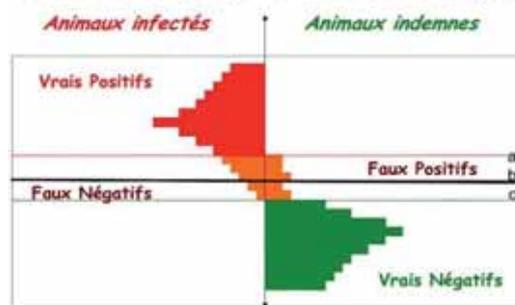
Analyses indirectes :

On recherche les anticorps, témoins du passage du pathogène. On parle de **sérologie**. Elle peut se faire sur sang ou sur lait... Il peut y avoir interférence avec les anticorps des vaccins ou les anticorps maternels qui vont positiver les sérologies (exemple : analyses prophylaxie)

Sensibilité et spécificité des tests

Sur le schéma, on remarque deux sous-populations importantes (rouges : infectés, verts : indemnes). Il existe une zone intermédiaire (orange) correspondant aussi bien à des animaux indemnes qu'infectés avec une plus grande proportion d'animaux indemnes entre a et b et une plus grande proportion d'animaux infectés entre b et c.

Sensibilité et spécificité des tests d'analyses



la CREUSE
le Département



« En Creuse, les analyses sont faites au Laboratoire Départemental d'Analyse d'Ajain. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur cet outil de proximité performant, avec du personnel compétent et qui bénéficie du soutien sans faille du Conseil Départemental. En tant qu'interlocuteur privilégié par le volume d'activité apporté, GDS Creuse a signé pour ses adhérents des conventions qui permettent de bénéficier de tarifs avantageux.

C'est également pour le laboratoire une simplification dans la facturation et l'assurance d'être payé. »

Tiers-payant intégral pour les ruminants

Le LDA d'Ajain nous facture **toutes les analyses ruminants**, pour nos adhérents.

Nous vous les refacturons au tarif global négocié par GDS Creuse, déduction faite d'éventuelles aides (Conseil Départemental, GDS Creuse).

Je fais mon bilan reproduction et sanitaire

- ✓ **Bilan reproduction**
- ✓ Etat des lieux pathologies, mortalités
- ➔ Niveau d'équilibre ou de **déséquilibre** de mon cheptel

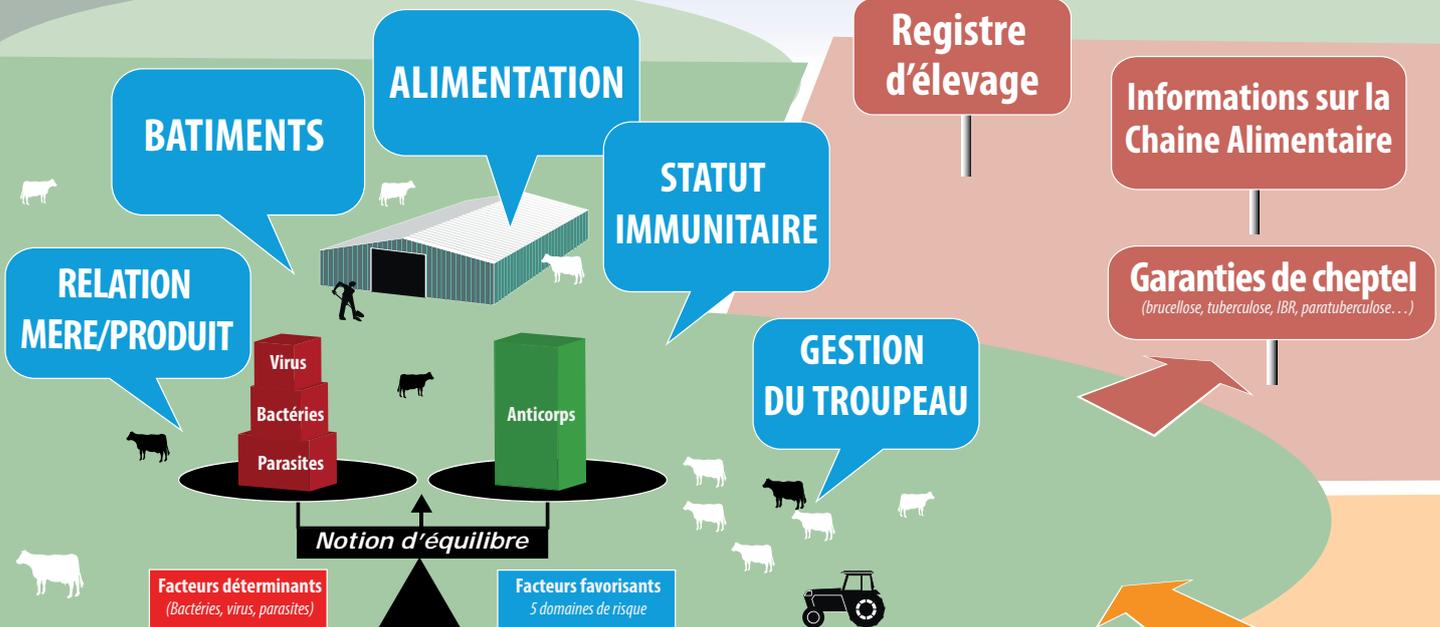
**Bilan sanitaire
prérempli**

Je définis la priorité sanitaire de mon élevage



Je détermine les facteurs de risques de mon élevage

J'apporte des garanties



J'utilise la boîte à outils



**Bilan sanitaire
prérempli**

**Plans de lutte
et de prévention**

Formations

**Aides
au diagnostic**

**Visites
d'élevage**

**Offre de services
vétérinaires**

**Filiale
de services**

Je maîtrise les risques

Introductions

**Suivis et surveillances
épidémiologiques
Actualités sanitaires**

**Biosécurité
externe**

Pasteur : « Le microbe n'est rien, le terrain est tout »



Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis bientôt 70 ans avec des adaptations en fonction des évolutions réglementaires et des attentes des éleveurs et des vétérinaires.

Je fais mon bilan sanitaire et de reproduction

Grâce au BSE prérempli disponible dans WebGDS, je dispose à chaque instant des indicateurs nécessaires à l'évaluation de la situation de mon élevage : naissances, mortalités, productivité numérique, performances de reproduction. En concertation avec mon vétérinaire, je vais identifier les axes d'amélioration.

J'apporte des garanties pour les animaux que je commercialise et pour le consommateur

Les prophylaxies ont permis d'éradiquer la brucellose, la tuberculose, la leucose et bientôt l'IBR dans notre département. Pour poursuivre l'amélioration sanitaire des élevages et sécuriser les échanges commerciaux, des garanties sont également apportées pour la paratuberculose, la BVD ou le SDRP. Tous ces éléments font partie du registre d'élevage qui permet d'enregistrer les événements sanitaires et l'utilisation des médicaments vétérinaires.

« Le sanitaire... j'adhère ! »

Renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable

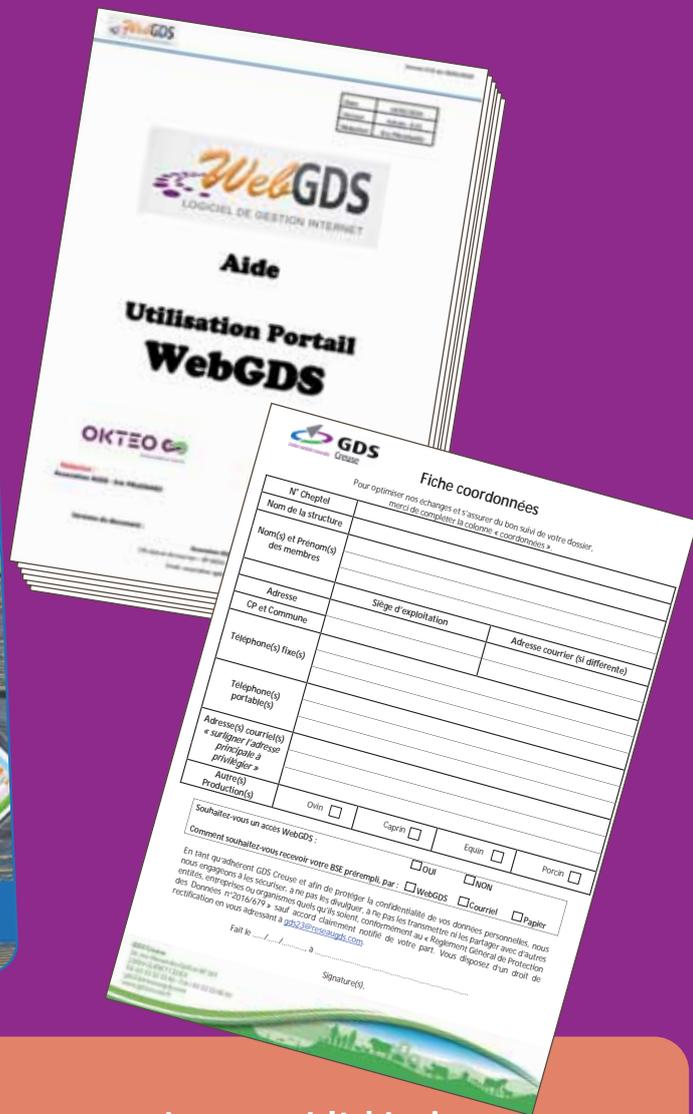
Je maîtrise les risques d'accidents sanitaires dans mon élevage

Cela passe par 3 axes principaux :

- la maîtrise des introductions
- la biosécurité de mon exploitation
- la mise en œuvre de mesures de bien-être en élevage, avec un bénéfice pour les éleveurs, les animaux et l'environnement

J'identifie les facteurs de risque de mon élevage à l'aide de la boîte à outils GDS Creuse

Nous mettons à votre disposition un ensemble d'outils de diagnostic permettant d'évaluer plus précisément les pathogènes auxquels votre élevage est confronté, les éventuelles carences alimentaires et nous vous accompagnons à l'aide de formations, de visites d'élevages ou à travers Farago Creuse, notre filiale service.



Votre espace WebGDS pour vous accompagner ...

Vous êtes nombreux à nous avoir demandé et à nous demander encore aujourd'hui un accès à vos données sanitaires en temps réel avec une édition papier limitée de vos documents. Pour répondre à ce besoin, nous avons opté pour WebGDS, application Web que nous proposons gratuitement (prise en charge totale par GDS Creuse des 3,66 € TTC/an de frais par élevage utilisateur) conçu par AGDS où vous retrouvez sur votre espace privé, avec une simple connexion internet et vos identifiants :

- Les résultats d'analyses et les alertes sanitaires de votre exploitation.
- Les statuts sanitaires de votre troupeau et de vos animaux. Vous pouvez imprimer vos attestations BVD « Bovin Non IPI » dont vous avez besoin.
- Votre Bilan Sanitaire d'Élevage prérempli actualisé sur la période de votre choix et quand vous le souhaitez.

... et comment l'obtenir si ce n'est pas encore fait

Si ce n'est pas encore fait, il est encore temps de demander votre accès en nous contactant et en nous renvoyant simplement votre fiche « coordonnées » (téléchargeable sur notre site internet ou transmise sur simple demande) complétée et signée. Si vous êtes déjà utilisateur de certains services (BOVICLIC, Coline, Mil'klic, Class'doc...), vous verrez cette nouvelle application sur votre portail de connexion. Nous comptons à ce jour 1 000 exploitations qui utilisent WebGDS au quotidien.

Pour plus de renseignements :

→ Pauline PERREAUT : pauline.perreaut.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article « Votre espace WebGDS »



Vos attestations « Bovin non IPI » et votre bilan sanitaire d'élevage prérempli

Disponible gratuitement sur votre espace WebGDS

BSE

Une valorisation de vos données pour optimiser votre analyse

Votre BSE prérempli vous fournit une synthèse des données que vous enregistrez dans le cadre de vos obligations réglementaires.

Le niveau d'équilibre ou de déséquilibre et la priorité sanitaire de votre élevage

Votre BSE prérempli vous permet d'identifier les points forts et les points à améliorer en matière de résultats de reproduction. Vous pouvez ainsi situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire de votre élevage et déterminer la priorité sanitaire de votre cheptel.

Une base pour la réalisation du BSE annuel avec votre vétérinaire traitant...

La prescription des médicaments vétérinaires est possible, d'une part, après réalisation d'un examen clinique systématique des animaux par le vétérinaire avant chaque prescription et, d'autre part, sans examen clinique systématique, dans le cadre du suivi sanitaire permanent qui est à votre charge. Lorsqu'une attention suffisante est portée par le couple vétérinaire/éleveur, le BSE contribue à améliorer la prévention dans l'élevage. Tout envoi de votre BSE à votre vétérinaire est possible avec votre autorisation écrite et nous vous invitons à échanger avec lui pour optimiser l'utilisation de votre BSE prérempli.

Attestation BVD Bovin non IPI

Certaines ASDA vertes de naissance ne comportent pas cette mention.

Lors de la vente de vos animaux, rassemblements ou concours cette attestation peut vous être réclamée.

Vous devez alors vous connecter sur votre espace WebGDS afin de pouvoir télécharger le document concerné.

Différentes attestations sont possibles, à savoir une attestation au bovin ou une attestation concernant un lot de bovins.

Vous pouvez adapter vos documents en fonction de vos besoins

Retrouvez-le sur votre accès
WebGDS



Pour plus de renseignements :

→ Christophe LE MAUX : christophe.le-maux.gds23@reseau.gds.com

→ Pauline PERREAUT : pauline.perreaut.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article « Votre bilan sanitaire d'élevage, une analyse annuelle pour adapter votre gestion sanitaire »

Collège - Lycée - Apprentissage - Formation continue

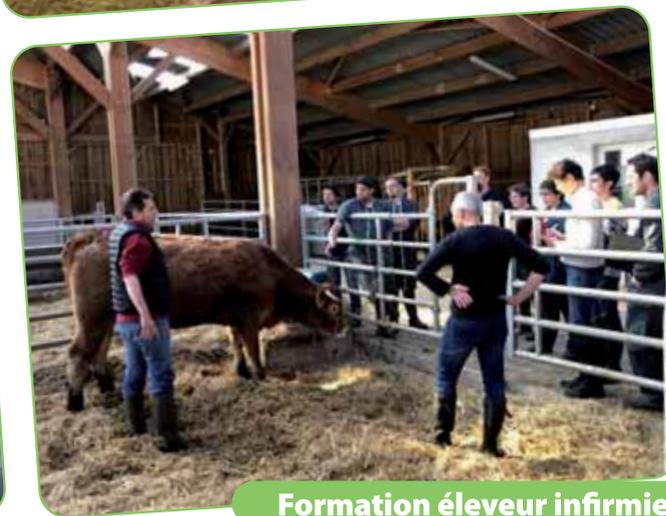
Festival laitier de Chabanais



Sélection Ovinpiades des jeunes bergers



Journées sanitaires : Immunité du veau



Formation éleveur infirmier

De la théorie à la pratique, le sanitaire au cœur de nos formations

Avec nos vétérinaires, GDS Creuse (« Le sanitaire... j'adhère ! ») et nos autres partenaires pour les différents ateliers (bovin viande et lait, ovin, porcin)

Agroécologie – Biosécurité – Bien-être animal – Ecoantibio



*Du collège au BAC+5, en formation scolaire,
par voie d'apprentissage
et en formation continue.*





GARANTIES DES ÉLEVAGES

Prophylaxies collectives ◀

IBR ◀

BVD ◀

Paratuberculose ◀

PROPHYLAXIES BOVINES

Pour un maintien des qualifications et appellations

J'apporte des garanties...

Des recherches obligatoires qui évoluent avec la LSA...

- ▶ BRUCELLOSE => 20 % / an / bv ≥ 24mois
- ▶ LEUCOSE => 20 %/5 ans / bv ≥ 24 mois
- ▶ IBR => 4 catégories de cheptel :
 - 1) Les cheptels en cours de qualification ou indemnes d'IBR depuis moins de 3 ans : prophylaxie sur tous les animaux de plus de 24 mois et analyses IBR mélange.
 - 2) Les cheptels indemnes d'IBR depuis plus de 3 ans : prophylaxie IBR sur 40 animaux déterminés par un algorithme national, analyses IBR mélange. Nous vous demandons de respecter les animaux notés sur le DAP (minimum 32 animaux sur 40 doivent être les bons animaux). Pour les cheptels en dépistage paratuberculose et pour les cheptels avec plus de 200 prélèvements, il peut y avoir plus de 40 prélèvements à réaliser (brucellose = 20 % des animaux de plus de 24 mois).
 - 3) Les cheptels indemnes d'IBR avec un atelier dérogetaire et/ou un centre de rassemblement : classés à risque, prophylaxie sur tous les animaux de plus de 24 mois et analyses IBR mélange.
 - 4) Les cheptels en assainissement ou non conformes : prophylaxie sur tous les animaux de plus de 12 mois et analyses IBR individuelle. Parallèlement, vaccination systématique des animaux positifs et vaccinés en IBR et pas d'analyse IBR à réaliser sur ces mêmes animaux.
- ▶ VARRON => dépistage orienté et aléatoire

... avec si besoin d'autres recherches possibles

- ▶ PARATUBERCULOSE
- ▶ PARASITISME
- ▶ PAG (protéines associées à la gestation)

... sans oublier un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... pour un bénéfice collectif et individuel

Pour plus de renseignements :

- ➔ Camille REDON : camille.redon.gds23@reseauugds.com
- ➔ Patricia MORIN : patricia.morin.gds23@reseauugds.com
- ➔ Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseauugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre article correspondant sur notre site www.gdscreuse.fr - Onglet « Garantie élevage »

Quels élevages sont concernés ?

TOUS : si vous détenez au moins un bovin, vous devez réaliser la prophylaxie.

A quelle période ?

La campagne de prophylaxie 2021-2022 se déroule **du 02 novembre 2021 au 31 mai 2022**.

- Sauf cas de force majeure dûment notifié à la DDETSPP, la qualification des cheptels dont la totalité de la prophylaxie ne sera pas terminée au 31 mai pourra être suspendue jusqu'à la réalisation des actions correctives.
- Le délai entre le début et la fin de prophylaxie ne doit pas excéder 90 jours.

Comment ?

- **Sur lait** : pour les élevages laitiers qui livrent en laiterie de manière continue, les analyses sont effectuées sur le lait de tank.
- **Sur sang** : pour les autres élevages laitiers (producteurs fermiers ne livrant pas en laiterie, production discontinue) et les élevages allaitants, des prises de sang sont réalisées (modalités détaillées ci-contre).

« Il incombe aux détenteurs des bovins de prendre sous leur responsabilité toutes dispositions nécessaires pour aider à la réalisation des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral portant organisation des opérations obligatoires de prophylaxie collective, notamment en assurant la contention de leurs animaux ». Dans le cadre de notre mission de mutualisme, avec notre mutuelle sanitaire en élevage bovin, nous effectuons une prise en charge lors de fracture ou de strangulation sur les bovins soumis à intervention pendant les opérations de prophylaxie réalisées avec des conditions de contention conformes.

Qui réalise les prélèvements ?

Votre vétérinaire sanitaire. Le changement de vétérinaire sanitaire ne peut intervenir qu'entre deux campagnes soit après le 31 mai et avant le 1^{er} octobre de la campagne suivante.

Quelles analyses ? (détail ci-contre)

Obligations réglementaires : surveillance de 4 maladies : brucellose, leucose, IBR et varron

Recherches volontaires : paratuberculose, sérologie grande douve, PAG...
Le maintien en sérothèque 12 mois par le LDA permet de rattraper un oubli, n'hésitez pas à y recourir en cas de besoin.

Modalités pratiques

En début de campagne, votre vétérinaire reçoit la liste des éleveurs chez lesquels une intervention est programmée avec les dates prévisionnelles et pour chaque intervention le DAP actualisé. **Lors de l'envoi du DAP au vétérinaire, envoi systématique d'un courrier explicatif et de la copie de votre DAP afin de préparer au mieux les animaux présélectionnés et à prélever lors de la venue de votre vétérinaire.**

Qu'est-ce qu'un DAP ?

Le Document d'Accompagnement des Prélèvements a une validité de 60 jours à compter de sa date d'édition et il se compose de la manière suivante :

1^{re} page du DAP :

Les cadres « Exploitation » et « Commémoratifs » : sont repris vos coordonnées, celles de votre vétérinaire sanitaire et du Laboratoire Départemental d'Analyses (le LDA de la Creuse à Ajain pour nous), ainsi que vos qualifications (brucellose, leucose et tuberculose), appellations (IBR et varron) et apport de garantie (paratuberculose).

Le cadre « Demandes » : brucellose, leucose, IBR, paratuberculose et/ou hypodermose. Le nombre de bovins à prélever est inscrit en face de chaque demande d'analyse. Le vétérinaire sanitaire reste seul prescripteur des

Attention : la 1^{re} page du DAP doit suivre tout prélèvement de prophylaxie après avoir été complétée (cadre « Informations à compléter ») et signée par le vétérinaire et l'éleveur. En cas de litige, la signature de la 1^{re} page du DAP par l'éleveur permet de lever ce litige.

demandes d'analyses et modifie les demandes si besoin. L'éleveur valide cette prescription en signant le DAP. Les retraits et/ou ajouts doivent être indiqués clairement ici.

Le cadre « Commentaires DAP » : il comprend des mentions à noter et le vétérinaire indique le temps total si une majoration horaire est demandée (NB : une vacation déplacement est comptée pour chaque passage).

Le cadre « Informations à compléter » : le vétérinaire note la date d'intervention, le nombre de prélèvements réalisés à cette date, coche totale, partielle ou fin (1 seule mention cochée) et signe. Les pages suivantes du DAP : elles reprennent les coordonnées de l'éleveur et la liste des animaux à prélever, par ordre croissant de n° de travail. Pour chaque bovin, sont indiquées les analyses prévues.



Un investissement technique et financier de GDS Creuse

Notre implication dans les prophylaxies collectives constitue

un de nos métiers premiers depuis notre création, il y a près de 70 ans. L'application des premières mesures IBR de la LSA cette campagne, fruit d'un travail collectif initié il y a 25 ans, va permettre à l'élevage creusois dans sa globalité de bénéficier d'un allègement de plusieurs centaines de milliers d'euros. C'est l'évolution naturelle d'une prophylaxie, comme on l'a connu par le passé pour la brucellose ou la tuberculose, et cela va permettre de financer le plan BVD en limitant le recours aux fonds de réserves de votre GDS.

Notre investissement est technique et financier à travers les conventions (DDETSPP, Conseil Départemental et LDA), le tiers-payant (vétérinaires, LDA) qui permettent des allègements administratifs (seuls les résultats de prophylaxie non-négatifs vous sont transmis sauf si vous en faites la demande, vous pouvez également les consulter via WebGDS) et financiers (coûts diminués pour les analyses, mutualisation des analyses et des résultats positifs). Il est également présent, en relation avec les vétérinaires et la DDETSPP, dans les plans d'assainissement ou lors de tout résultat « discordant ». Depuis le 1^{er} décembre 2016, suite aux 5 audits COFRAC (suivant la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012) réalisés, le GRASL puis la FRGDS Nouvelle-Aquitaine ont obtenu leur accréditation et ce jusqu'au 30 novembre 2024.

IBR

Pour faciliter vos commercialisations



Finaliser l'assainissement IBR...

Cheptels non indemnes :

- ▶ **Dépistage en analyse individuelle à partir de 12 mois**
- ▶ **Quarantaine avant départ 21 jours et prise de sang datant de moins de 15 jours**
- ▶ **Pas de commercialisation possible des bovins positifs vers l'élevage**

... pour alléger les dépistages et faciliter les échanges



IBR qu'est-ce que c'est ?

La rhinotrachéite infectieuse bovine ou IBR est une maladie virale spécifique des bovinés. Les deux manifestations cliniques les plus rencontrées sont : la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) avec une atteinte du système respiratoire et la vulvo-vaginite pustuleuse infectieuse (IPV) sur la fonction reproduction. La contamination s'effectue par contact étroit entre les bovins, le plus souvent de mufler à mufler, le virus est peu résistant dans le milieu extérieur. Lorsque le virus IBR infecte un animal, il se dissémine dans son organisme. Il induit des réactions de défense (immunité) avec l'apparition d'anticorps (sérologie positive dans les 15 jours qui suivent l'infection). Toutefois, l'animal n'arrive pas à se débarrasser du virus (c'est ce qu'on appelle la latence) et peut le réexcréter sous l'effet de certains facteurs (stress). L'IBR n'est pas une zoonose (maladie contagieuse à l'homme). C'est une maladie réglementée en France et en Europe.

Mention positif IBR

La mention « bovin positif en IBR » et la surimpression « POSITIF IBR » apparaissent sur l'ASDA de tous les animaux infectés d'IBR et sur les animaux issus de cheptels « non conforme ».



BOVIN NON
DEPISTE IBR
BOVIN NON
DEPISTE IBR
BOVIN NON
DEPISTE IBR
BOVIN NON
DEPISTE IBR
BOVIN NON
DEPISTE IBR

Etiquette Bovin non dépisté IBR

L'étiquette « Bovin non dépisté IBR » est à coller sur l'ASDA des animaux venant de cheptels en assainissement ou en cours de qualification destinés à l'abattoir ou à un atelier dérogatoire. Elle dégage l'éleveur de sa responsabilité et informe les acquéreurs ultérieurs de l'absence de dépistage avant le départ.

Pour plus de renseignements :

- ➔ Camille REDON : camille.redon.gds23@reseau-gds.com
- ➔ Patricia MORIN : patricia.morin.gds23@reseau-gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

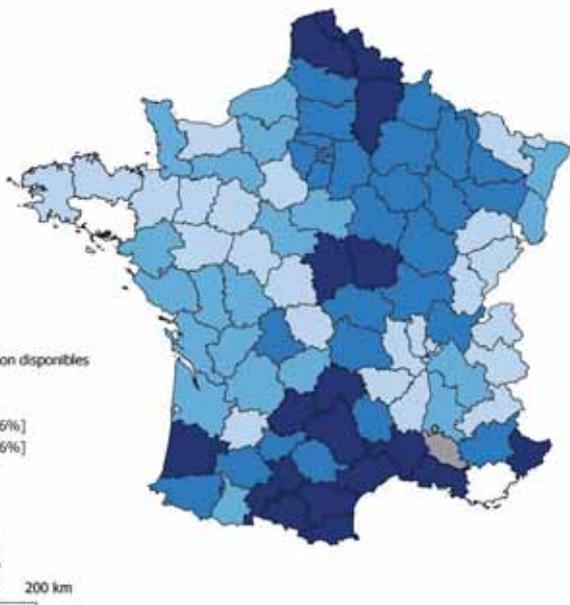
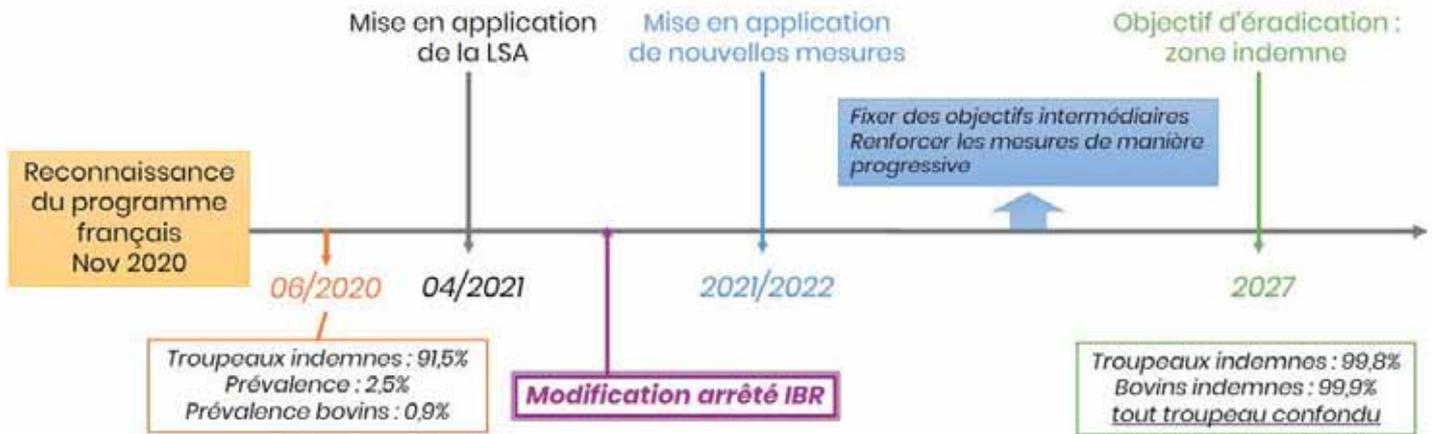
- ➔ L'article correspondant « Prophylaxie de l'IBR, bilan et perspectives »
- ➔ L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un cheptel français est sous appellation IBR

Loi de Santé Animale (LSA) et Nouvel Arrêté IBR



Depuis le 21 avril 2021, la LSA s'applique dans tous les Etats membres de la Communauté Européenne. Cela entraîne des adaptations législatives dans chaque pays, en France, elles sont inscrites dans l'arrêté ministériel du 5 novembre 2021. L'objectif final est une éradication de l'IBR en Europe à l'horizon 2027.

Reconnaissance du programme : Durée de 6 ans – Intégration des mesures de la LSA – Progressivité



La prévalence de l'IBR dans les cheptels français est aujourd'hui inférieure à 2,5 %. L'objectif d'éradication de la maladie à l'horizon 2027 dans le cadre de la LSA est tout à fait atteignable. On constate cependant qu'il reste des départements plus impactés, la vigilance lors des mouvements reste plus que jamais de mise.

En 10 ans, le nombre de cheptels détenant des animaux positifs a baissé de plus de 90 % et il ne reste plus que 8 cheptels détenant plusieurs animaux positifs. La Creuse est en bonne position pour atteindre l'éradication, c'est la récompense des années de travail conjoints éleveurs – vétérinaires.

La certification facilite les échanges :

- ➔ 2.759 demandes pour 9.763 bovins ont été acceptées sur la campagne 2020/2021
- ➔ 206 attestations « cheptels indemnes d'IBR » ont été délivrées pour des exportations



GDS Creuse accompagne les élevages en assainissement

L'accompagnement de GDS Creuse est technique (informations et actions lors de résultats positifs, suivis des cheptels en assainissement) et financier (mutualisation du coût des analyses, aides à la vaccination).

Comme chaque année, en début de campagne, nous avons contacté les éleveurs avec moins de 10 bovins positifs au sein de leur cheptel pour les sensibiliser et leur conseiller d'éliminer leurs derniers animaux positifs.

BVD : Une maladie à impact sanitaire et économique

QU'EST-CE QUE LA BVD ?

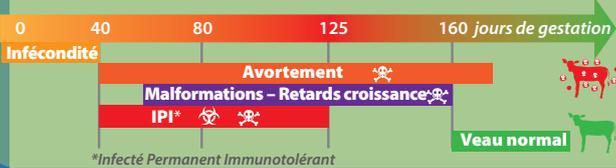
La BVD (Diarrhée Virale Bovine) ou maladie des muqueuses est **une maladie virale très contagieuse des bovinés** qui se transmet par contact ou par transmission verticale, de la mère au fœtus.

Le **pouvoir immunodépresseur** du virus favorise une **augmentation** en nombre et en gravité **des diarrhées et des gripes**.

Contamination d'un bovin non-gestant non-protégé



Contamination d'une vache gestante non-protégée



Selon le stade de gestation, les impacts sont variables, d'un passage inaperçu, à des **problèmes de reproduction**, des **retards de croissance**, ou la naissance d'**IPI* (Infectés Permanents Immunotolérants)**, **excréteurs** en permanence **de ce virus** avec une **faible espérance de vie**.



→ Je fais mes prélèvements de cartilage le plus tôt possible après la naissance

→ Je les conserve au frais après réalisation, maximum 7 jours

→ Je les dépose une fois par semaine chez mon vétérinaire

NB : Des enveloppes spécifiques préaffranchies à validité permanente sont disponibles à GDS Creuse



→ Emilie AMEAUME : suivi technique
emilie.ameaume.gds23@reseau.gds.com



→ Aurélie PERRIER : suivi administratif
aurelie.perrier.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète :

- Les articles BVD sur notre site www.gdscreuse.fr
- Le dossier BVD dans l'onglet « Actions - BOVIN »



UN IMPACT ÉCONOMIQUE

Le coût de la maladie pour la **ferme France** peut être évalué à **plus de 30 millions d'euros par an**.

A l'**échelle individuelle**, les coûts de la BVD sont importants pour l'éleveur touché. Au-delà des **IPI** formés et de leur mort, elle entraîne une **baisse de productivité**, une **augmentation des pathologies** et de la **charge de travail**.



La **perte moyenne** se situe autour de **8.000 €** en **élevage laitier** et **3.000 €** en **élevage allaitant**. Ainsi, dans un **élevage infecté**, la **BVD** coûte de **46 à 83 € par bovin et par an**, soit ramené à **l'ensemble des cheptels**, **6,90 à 12,50 € par bovin et par an**.

Le coût pour la Creuse est de 400.000 à 450.000 €/an



Seuls les résultats défavorables ou les échantillons n'ayant pu donner lieu à interprétation sont transmis par courrier.

Tous mes résultats sont disponibles dans mon accès WebGDS mis à disposition gratuitement.

Je les consulte en temps réel et je peux m'éditer mes attestations NON IPI en cas de besoin.

Je n'ai pas encore mon accès !

Contactez-nous afin d'avoir les modalités ou retrouvez plus de détails en page 11.

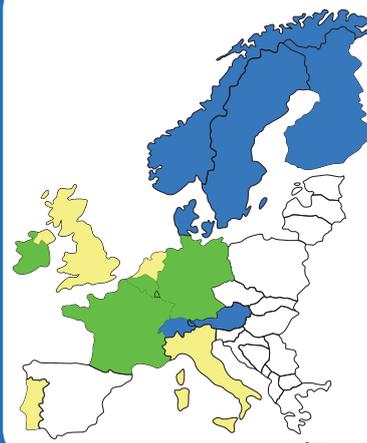
Pour plus de renseignements :

→ Emilie AMEAUME : suivi technique
emilie.ameaume.gds23@reseau.gds.com

→ Aurélie PERRIER : suivi administratif
aurelie.perrier.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète :

- Les articles BVD sur notre site www.gdscreuse.fr
- Le dossier BVD dans l'onglet « Actions - BOVIN »



Contexte Européen

Gestion de la BVD en Europe

- Eradication terminée
- Eradication obligatoire
- Programmes volontaires

Eradication de la BVD en cours depuis :

- 2011 en Allemagne
- 2011 au Luxembourg
- 2013 en Irlande
- 2015 en Belgique
- 2019 en France continentale

Une mobilisation importante des éleveurs ... à poursuivre

Une circulation virale encore importante en Creuse

- 454 veaux détectés en BVD sur 150.000 testés, soit 0.3% d'incidence
- 152 élevages classés infectés sur 2.327 ayant eu des naissances

Restons vigilants lors...

▶ De tous mouvements (introduction, rassemblement, concours...) :

- Isolement de 15 jours minimum
- Et connaissance du statut BVD ou réalisation d'une prise de sang
- Attention aux femelles introduites gestantes !

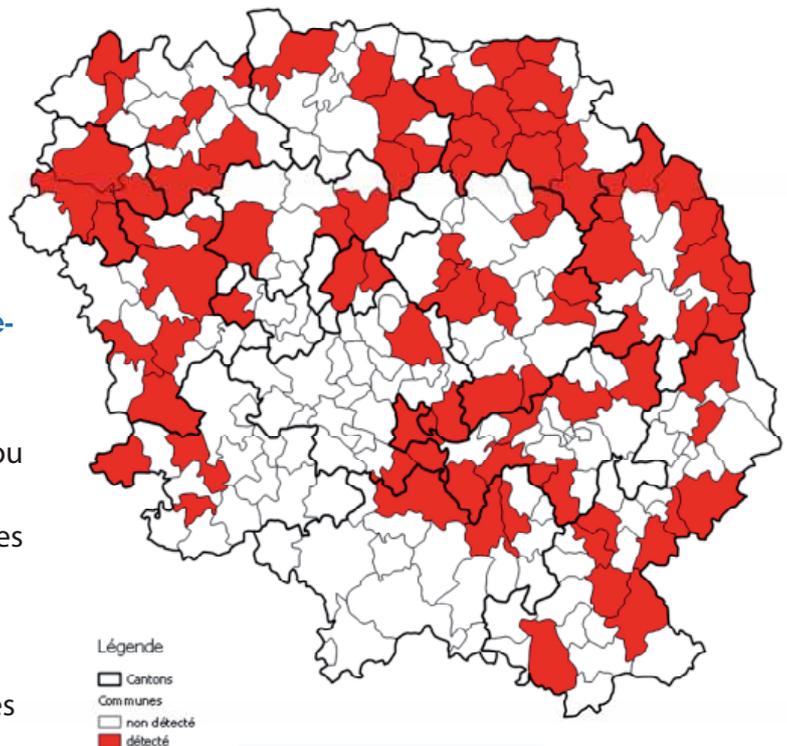
▶ Mais aussi au pâturage !

Eviter le contact inter-cheptel, qui reste la principale source de contamination (doubles clôtures)

▶ Et lors des interventions extérieures

Mesures de biosécurité : lavage du matériel en commun, pédiluve, habits...

Communes où le virus BVD est détecté



Légende
 Cantons
 Communes
 non détecté
 détecté



Et poursuivons...

▶ Le dépistage des veaux à la naissance

Connaissance du statut des veaux dans les 20 jours après la naissance

- Dépistage négatif, obtention du statut « NON IPI » à l'animal ainsi qu'à la mère
- Certains pays comme l'Allemagne et Le Luxembourg exigent des animaux garantis NON IPI
- Dépistage positif, le veau porte le virus et le cheptel est déclaré infecté

▶ L'Assainissement des élevages infectés

- ELIMINATION DES IPI sous 15 jours, vers l'abattoir par transport sécurisé ou l'équarrissage après euthanasie
- Mise en place du protocole d'assainissement dans les cheptels infectés

GDS Creuse vous accompagne financièrement et techniquement

- Une prise en charge à 100 % de toutes vos analyses BVD mélange
- Une aide à 100 % lors de la recherche à l'introduction
- Une prise en charge de l'euthanasie des IPI
- Une aide à l'élimination des IPI sous 15 jours
- Une visite des élevages en assainissement



Une bonne mobilisation... qu'il faut poursuivre

Un important travail a été fait dès cette première campagne de dépistage, il est nécessaire de le poursuivre afin d'avancer dans notre plan d'éradication.

PARATUBERCULOSE

Face à cette maladie inguérissable
d'impact économique important

Je prends des précautions...

Je ne l'introduis pas

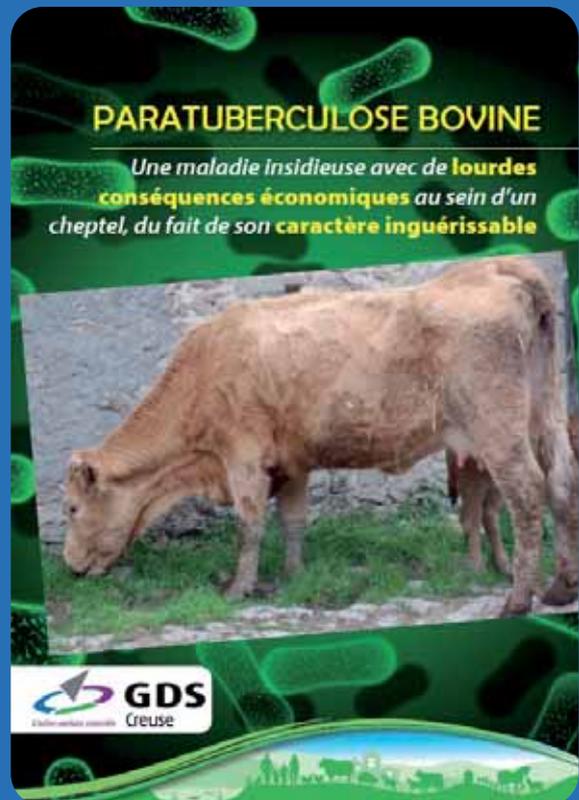
- ▶ Cheptels sous apport de garantie
- ▶ Contrôle à l'introduction

Je l'élimine en étant vigilant et constant dans les actions de mon plan d'assainissement

- ▶ Détection et élimination
- ▶ Maîtrise des risques de contamination

... avec un accompagnement technique
et financier de GDS Creuse

... afin de ne pas être confronté



Méthodologie de prévention et de lutte

Introduction de bovins		
Statut du cheptel d'origine	Bovin issu d'un cheptel sous apport de garantie	Liste des cheptels sous apport de garantie paratuberculose sur www.gdscreuse.fr
Contrôle à l'introduction	Bovin de plus de 18 mois (si plus jeune, contrôle différé)	<ul style="list-style-type: none"> 🔄 Sang : sérologie (bovin non-issu d'un cheptel sous apport de garantie)
Reprise de terrains		
Situation du cheptel présent précédemment	Présence de paratuberculose	Pas de jeunes bovins à pâturer pendant 12 mois
Suspicion		
Tout bovin avec une diarrhée chronique	Isolément de l'animal Prélèvements => diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> 🔄 Sang : sérologie 🔄 Bouse : PCR et coprologie
Assainissement (suspicion confirmée)		
Détection	Contrôle annuel de tous les bovins de plus de 24 mois	Isolément, élimination positifs et dernier descendant
Maîtrise des risques de contaminations	Limiter contamination jeunes Augmenter résistance	Suivi annuel GDS Creuse - vétérinaire
Sortie plan d'assainissement		
Atteinte des critères de sortie	Plus de clinique, plus de positifs dans l'élevage, pas de réforme de positifs depuis 2 ans, deux séries de résultats négatives	Durée moyenne du plan : 7 ans
Apport de garantie de cheptel		
Poursuite en apport de garantie de cheptel paratuberculose	Acquisition : deux contrôles annuels négatifs sur tous les plus de 24 mois	Maintien : 1 ^{er} contrôle annuel sur tous les plus de 24 mois puis tous les deux ans sur les 24 à 72 mois

Pour plus de renseignements :

➔ Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'article Paratuberculose
- ➔ Le dossier paratuberculose dans l'onglet « Actions - BOVIN »
- ➔ L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un élevage creusois est sous apport de garantie

Assainissement

Amaigrissement – Diarrhée → Et si c'était la PARATUBERCULOSE ?

La paratuberculose bovine reste une maladie insidieuse avec des conséquences économiques importantes et une maîtrise difficile.

Un impact économique accru

Après des années d'incubation, la maladie se déclenche progressivement avec apparition de diarrhée et amaigrissement, conduisant à la cachexie. Tout traitement est alors illusoire. Depuis l'interdiction d'introduction d'un animal malade en abattoir, l'impact de la paratuberculose se trouve augmenté. Dès l'apparition de signes cliniques, un bovin paratuberculeux ne présente plus de valeur. Sa destination finale sera l'équarrissage.



Une maîtrise difficile...

Trois caractéristiques de cette maladie conditionnent les plans de lutte et de prévention :

- Un germe très résistant dans le milieu extérieur, tout particulièrement en milieu acide.
- Un germe se développant très lentement chez le bovin. La contamination a lieu souvent dans les premiers mois de vie et les premiers symptômes apparaissent, en cheptel allaitant, entre 2 à 4 ans dans 50 % des cas, beaucoup plus tard (jusqu'à l'âge de 10 ans et plus) pour les 50 autres %.
- Des analyses disponibles pour détecter les bovins atteints imparfaites puisque la détection des bovins infectés ne peut intervenir que 2 ans minimum après l'infection, lorsqu'ils sont en phase d'excrétion (PCR) ou à un stade d'infection avancé (ELISA).

Un diagnostic précoce, la mise en place d'un plan d'assainissement

En cas de suspicion, le diagnostic passe par des prélèvements de sang et de bouse. Si la maladie est confirmée, le plan de lutte s'appuie sur plusieurs mesures :

- la détection des animaux porteurs par analyse sérologique, à un tarif négocié pour les adhérents GDS Creuse
- la réforme précoce des animaux excréteurs et de leur dernier descendant
- la maîtrise sanitaire des risques de contamination (fumiers, points d'eau, désinfection des bâtiments)
- la gestion des introductions



Garantie

Un référentiel technique national d'apport de garantie de cheptel a été élaboré. La garantie est obtenue après 3 séries négatives sur tous les bovins de plus de 24 mois et entretenue ensuite par une surveillance annuelle avec un allègement des prélèvements. La connaissance du statut du cheptel d'origine apporte une meilleure garantie lors de mouvements d'animaux. Ce dépistage de la paratuberculose est une obligation pour l'adhésion au Herd-Book Limousin (HBL), les autres élevages sous apport de garantie étant essentiellement des éleveurs limousins qui commercialisent des animaux reproducteurs ou qui souhaitent préparer leur cessation et transmettre un cheptel sain. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis plusieurs années.



Le respect strict des mesures sanitaires avec un accompagnement de GDS Creuse

La réussite de la prévention et de la lutte contre la paratuberculose passe par un strict respect des mesures sanitaires : précautions à l'introduction pour éviter son entrée, mise en place rapide et respect des mesures préconisées en cas de présence dans l'élevage. Notre investissement dans cette action est technique (outils collectifs pour la prévention et la lutte et le suivi individuel, en relation avec le vétérinaire de l'élevage) et financier (aides aux analyses et visites).

Paratuberculose : élevages en suivi en Creuse

	2011	2015	2020	2021
Nombre de cheptels engagés	301	345	359	359
% de cheptels creusois engagés	9,7 %	12,5 %	14,4 %	14,9 %
Nombre de cheptels sous apport de garantie	148	157	186	184
Nombre de cheptels en acquisition garantie	34	22	18	21
Nombre de cheptels en assainissement	119	166	155	154

UN PETIT GESTE PEUT FAIRE UNE GRANDE DIFFÉRENCE

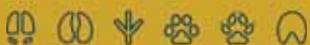
Animaux
vaccinés et nous
en sommes fiers !

La vaccination des bovins est un des moyens de prévention des maladies respiratoires, en association avec une alimentation équilibrée, un bâtiment bien aéré, et des pratiques d'élevage adaptées.

La vaccination peut se faire par voies intranasale et/ou injectable.

Pour tirer le meilleur de la vaccination, en fonction de votre élevage, votre vétérinaire peut vous prescrire un protocole associant différentes voies d'administration, pour une stimulation large et durable de l'immunité contre les agents pathogènes respiratoires.

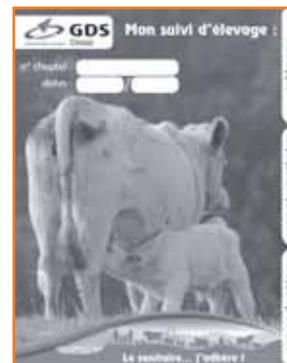
PRÉVENONS LA PROTECTION DES CHEPTELS



Consultez votre vétérinaire



Le registre d'élevage



Fiche synthétique des caractéristiques de l'exploitation

- Nom, adresse et n° EDE de l'exploitation
- Nom et adresse du détenteur (si différents de nom et adresse de l'exploitation)
- Nom et adresse du propriétaire des animaux (si différents du détenteur)
- Nom de la personne chargée de la tenue du registre d'élevage (si différente du détenteur)
- Plan de masse de l'exploitation
- Espèces et caractéristiques des animaux détenus sur l'exploitation

1

Fiche synthétique des données sur l'encadrement zootechnique, sanitaire et médical de l'exploitation pour chaque espèce animale

- Type de production, durée et lieux habituels de détention
- Coordonnées du vétérinaire sanitaire
- Coordonnées du ou des vétérinaires traitants si différents
- Coordonnées du ou des groupement(s) si adhérent (GDS, groupement agréé PSE, ...)

2

Données relatives aux mouvements des animaux

- Naissances : dates, type d'animaux et identification
- Introductions : dates, type d'animaux, identification, provenance
- Sortie d'animaux vivants : dates, type d'animaux, identification, destination
- Sortie d'animaux morts : dates, type d'animaux et identification, bons d'équarrissage

Peut être constitué, en tout ou partie, par le classement des documents officiels accompagnant les mouvements

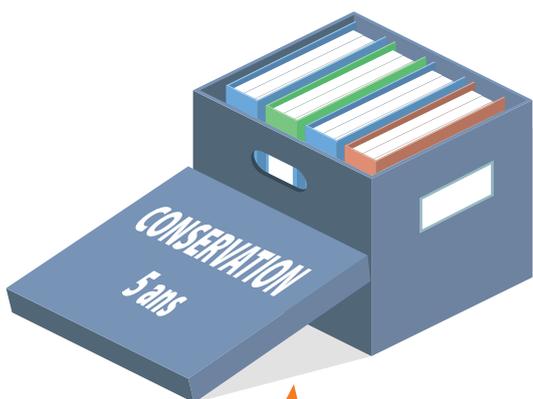
3

Données relatives à l'entretien des animaux et aux soins qui leur sont apportés

- Classement des documents suivants : ordonnances, factures pour les médicaments non soumis à ordonnance, résultats d'analyse de laboratoire, comptes rendus de visites vétérinaires, bilans sanitaires d'élevage/protocoles de soins, bons de livraison d'aliments
- Enregistrement papier ou informatique des médicaments vétérinaires administrés : nom, voie, dose, dates de début et de fin de traitement, identification des animaux concernés

Ces documents et enregistrements doivent être accessibles à tout vétérinaire intervenant dans l'élevage (arrêté bonnes pratiques d'usage des antibiotiques du 22 juillet 2015)

4



5

Données relatives aux interventions vétérinaires

- Sur un registre papier, relié et paginé, indépendant ou fusionné avec le registre des traitements (cf. 4) si ce dernier est également sous forme papier

Présenté au(x) vétérinaire(s) lors de chaque visite : tout vétérinaire qui intervient doit viser le registre et le renseigner selon ce qu'il a fait sur l'exploitation. Il doit également être présenté à tout contrôleur de l'administration qui intervient dans l'élevage pour qu'il y appose son visa.



Pleinchamp

Votre site d'expertise agricole.

Au bureau comme au champ OPTEZ pour l'EFFICACITÉ avec la MÉTÉO Pleinchamp

En accès libre :

- Prévisions à 36 heures et 5 jours
- Radar des précipitations

Avec Pleinchamp Pro* :

- Prévisions à 15 jours, et heure par heure
- Outils d'aide à la décision
- Notifications personnalisables
- Jusqu'à 6 localisations favorites

www.pleinchamp.com

Accédez à Pleinchamp Pro

dans votre Compte à Composer Agri*
proposé par le Crédit agricole



**Rejoignez une communauté
d'experts et de passionnés !**

Flashez ce QR code pour accéder
directement au site

Accès gratuit au site <https://www.pleinchamp.com> (hors coût du fournisseur d'accès)

*Pleinchamp Pro est inclus dans les offres Compte Service Agri (offre qui n'est plus commercialisée) et Compte à Composer Agri. Le Compte à Composer Agri n'est pas disponible dans les Caisses régionales de Corse, Guadeloupe, Martinique-Guyane, La Réunion. Pleinchamp Pro est également disponible sur abonnement en ligne (voir conditions sur le site). PLEINCHAMP - Société par actions simplifiée au capital de 2.632.080 Euros - Siège social : 12 place des Etats-Unis - 92120 Montrouge - 432 556 900 RCS Nanterre. Crédit Photo Istock. Réalisé par CA Immobilier - Production Graphique.



MAÎTRISE DES RISQUES

Biosécurité ◀

Bien-être animal ◀

Contrôles aux mouvements ◀

Faune sauvage ◀





BIOSÉCURITÉ

Pour une meilleure maîtrise de la santé de mon troupeau

C'est du bon sens et c'est peu onéreux...



Le pathogène ne circule pas dans mon troupeau

- ▶ Je renforce la résistance de mes animaux
- ▶ Je diminue l'exposition de mes animaux



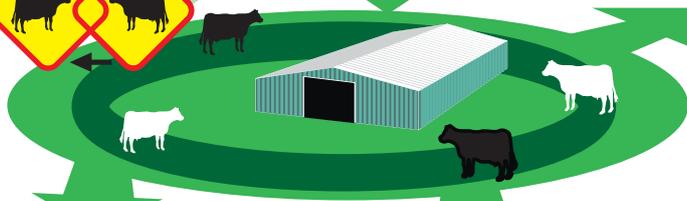
Le pathogène ne rentre pas dans mon troupeau

- ▶ Je contrôle et j'isole tout animal introduit
- ▶ Je suis attentif vis à vis de tout visiteur ou intervenant
- ▶ Je limite les contacts avec les troupeaux voisins
- ▶ Je suis strict pour l'hygiène des matériels en commun



Le pathogène n'infecte pas l'Homme

- ▶ Je porte des gants quand je fouille mes vaches
- ▶ Je suis vigilant pour mon hygiène lors de présence de maladies contagieuses à l'Homme dans mon élevage
- ▶ Je suis à jour des prophylaxies vis-à-vis des zoonoses
- ▶ Je renseigne mon registre d'élevage
- ▶ Je complète les ICA



Le pathogène ne sort pas de mon troupeau

- ▶ Mes animaux bénéficient de garanties
- ▶ Mes bâtiments sont dératés et désinsectisés
- ▶ Je dispose d'un bac d'équarrissage ou d'une aire bétonnée
- ▶ Mes animaux domestiques ne divaguent pas



Le pathogène ne persiste pas dans l'environnement

- ▶ Je désinfecte mes bâtiments
- ▶ Je réalise un vide sanitaire
- ▶ Je gère mes effluents d'élevage
- ▶ Je protège mes points d'eau

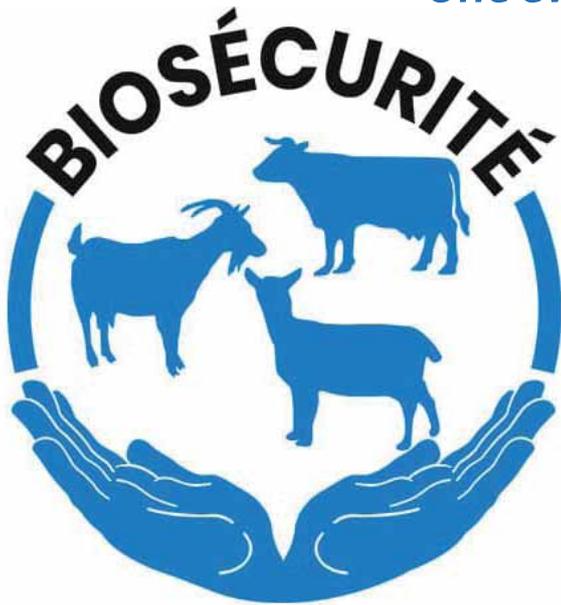


... pour un bénéfice individuel et collectif !



Bien-être animal

Une évaluation à toutes les étapes de leur vie

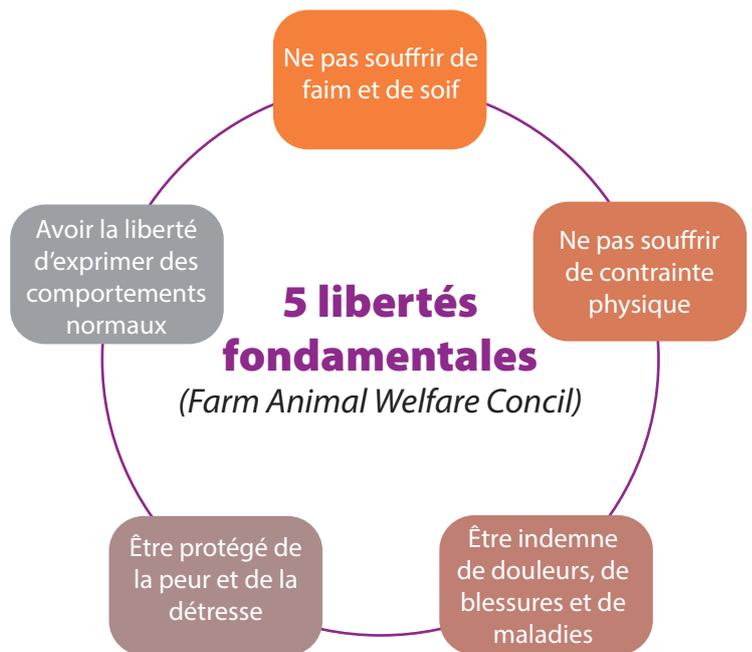


Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal (ANSES). Dans une société urbanisée où le lien entre les Hommes et la nature se distend, les questions vis-à-vis des conditions d'élevage des animaux sont de plus en plus nombreuses. Si le sujet a longtemps été abordé par les professionnels de façon technique, une nouvelle approche s'impose. Elle repose sur l'identification de leviers d'action et d'axes de progrès au moyen d'outils d'évaluation du bien-être et de la protection des animaux pour chaque filière.

Les 5 libertés fondamentales

Les critères ont été développés à partir des 5 libertés fondamentales (physiologique, sanitaire, psychologique, environnementale et comportementale).

On décline les mesures à mettre en œuvre en 5 axes. Votre GDS peut vous accompagner dans la mise en place des mesures de biosécurité dans votre élevage. Nous pouvons également vous accompagner dans la réalisation d'un audit biosécurité de votre élevage, à partir des grilles établies par GDS France et que vous pouvez retrouver sur : www.gdsfrance.org/biosécurité-en-élevage/.



Le bien-être en élevage est un cercle vertueux, assurant bien-être animal, des éleveurs et de l'environnement.



Il revient à chacun d'entre vous, en tant qu'éleveur, d'expliquer de manière individuelle ou collective, à chaque occasion, les conditions de bien-être animal que vous pratiquez dans votre élevage. La biosécurité et le bien-être animal sont une priorité pour GDS Creuse.

CONTROLES AUX MOUVEMENTS

AVANT LE DEPART

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours précédant le départ du bovin

Tuberculose	Cheptel classé à risque : IDC systématique sur les animaux âgés de plus de 6 semaines	
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil Départemental)
IBR	Cheptel non-indemne d'IBR : Quarantaine de 21 jours obligatoire + dépistage IBR dans les 15 jours précédant le départ du bovin sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil Départemental)
Paratuberculose	Cheptel sans apport de garantie : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
Besnoitiose	Dans tous les cas : sérologie individuelle conseillée	
Néosporose		

CONTROLES D'INTRODUCTION

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur

**Pour toute introduction (ACHAT et tout autre RETOUR ou ENTREE dans le cheptel) :
ISOLEMENT DU BOVIN PENDANT 15 JOURS MINIMUM
et, lors de réalisation d'analyses, jusqu'à obtention des résultats**

Brucellose	Délai de transit supérieur à 6 jours : sérologie individuelle sur les animaux âgés de plus de 24 mois	
Varron	Absence d'appellation « zone ou cheptel assaini » sur ASDA : traitement systématique	
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil Départemental)
IBR	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur. Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » avec un transport maîtrisé sans passage par un centre de rassemblement ou marché. <i>Demande de dérogation à fournir à GDS Creuse.</i> Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite sauf en atelier d'engraissement en bâtiment dédié.	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil Départemental)
Paratuberculose	Cheptel sans apport de garantie et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
Besnoitiose	Dans tous les cas et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle conseillée	
Néosporose		

NB : toute autre demande non citée ci-dessus sera traitée comme une demande exploitant (facturation des actes directement par le vétérinaire et les analyses ne seront pas éligibles aux aides)

Contrôle aux mouvements



Tout mouvement est un facteur majeur de risque de contamination. L'animal arrive ou revient avec son microbisme ; le stress du transport, le contact avec d'autres animaux, le changement d'exploitation et de conditions d'élevage favorisent la réactivation des agents infectieux. Une méthode simple et peu onéreuse permet de gérer vos mouvements sans conséquences néfastes voire catastrophiques pour votre troupeau.

POUR CHAQUE MOUVEMENT, JE RESPECTE CHAQUE ÉTAPE...

1- JE SUIS VIGILANT pour tous les mouvements

Tout contact avec des animaux ou des moyens de transport extérieurs peut être source de contamination. Donc, tout prêt, mise en pension, participation à un rassemblement, retour de marché, passage d'un élevage à un autre pour un animal en copropriété, transport par un moyen « collectif », introduction... est à considérer comme un mouvement et requiert une application systématique de cette méthodologie.

2- JE DEMANDE les statuts IBR et paratuberculose du cheptel d'origine et la garantie BVD NON-IPI du bovin

Pour certaines maladies, la connaissance du statut du cheptel d'origine est nécessaire. Pour l'IBR et la paratuberculose, les statuts se trouvent sur notre site www.gdscreuse.fr, onglet « garanties des élevages – bovins » ou sont disponibles sur simple demande. En complément, certaines garanties à l'animal restent importantes, notamment concernant la garantie BVD NON-IPI. Si cette garantie est absente (non inscrite sur l'ASDA ou absence d'attestation), nous vous demandons de réaliser un dépistage BVD afin d'écartier le risque d'introduire un animal Infecté Permanent Immunotolérant (IPI, porteur et excréteur de virus durant toute sa vie). Cette garantie BVD NON-IPI ne dispense pas d'un isolement de 15 jours minimum du fait de la possible introduction d'un infecté transitoire.

3- JE SIGNE un Billet de Garantie Conventionnelle (BGC) au moment de la vente

Le BGC est un outil technique et financier (au verso, voir les différentes étapes, précautions, obligations et aides en Creuse) par lequel le vendeur et l'acheteur s'entendent sur l'annulation de la vente en cas de résultats positifs vis à vis de maladies non-concernées par la réhabilitation (BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose...). Il est à signer à la vente par les deux parties. Nous envoyons un exemplaire avec chaque nouvelle ASDA et il est disponible auprès de nos services et de vos vétérinaires.

4- JE VERIFIE l'identification du bovin et l'adéquation avec ses « papiers »

L'identification des bovins est de la responsabilité de l'éleveur, d'où la nécessité de vérifier la bonne identification du bovin. Lors de son arrivée, il doit être accompagné de son passeport (« carton rose ») avec l'ASDA (« carte verte »). Une vérification de l'adéquation entre les informations portées sur ces deux documents et le bovin, la mention de la date de départ, les informations relatives à l'ICA (Information sur la Chaine Alimentaire) et la présence de la signature du précédent détenteur sont obligatoires. Un bovin ne sera accepté que si tous ces éléments sont conformes. Son entrée sera notifiée à l'EDE dans les 7 jours qui suivent son introduction.

5- J'ISOLE tout bovin après un mouvement même face au sentiment « d'urgence »

Après un mouvement, tout bovin est en phase de stress dont l'importance est fonction des conditions de transport. L'animal est alors en déséquilibre immunitaire avec un microbisme différent. L'isolement est donc essentiel pour ne pas contaminer votre cheptel par de nouvelles pathologies, notamment BVD et plus particulièrement avec les infectés transitoires. Tout bovin ayant eu un mouvement doit donc être isolé 15 jours minimum et jusqu'à l'obtention des résultats d'analyses. L'isolement signifie que ce dernier ne peut être en contact avec les autres animaux du troupeau.

6- JE DETERMINE avec mon vétérinaire sanitaire les analyses complémentaires

Pour tout mouvement, une réflexion spécifique est à effectuer avec votre vétérinaire sanitaire pour déterminer les éventuelles analyses à réaliser.



Pour plus de renseignements :

- Brucellose, tuberculose, ASDA :
Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com
- IBR, BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose, varron :
Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseaugds.com.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- Onglet « Actions - BOVIN » : « Mouvements d'animaux »
- Les articles consacrés à la paratuberculose, la besnoitiose et la néosporose

Le suivi sanitaire de la faune sauvage creusoise

Un groupe de travail DDETSPP, LDA, GDS et Fédération Départementale des Chasseurs

Un suivi sur la durée fonction de l'actualité et de la réglementation

Un suivi triennal des différentes espèces...

- ▶ Sangliers
- ▶ Cerfs, chevreuils
- ▶ Blaireaux

Une adaptation en fonction des alertes

- ▶ Mortalités anormales (parasitoses)
- ▶ Fièvre Q, Schmallenberg, ...
- ▶ Tuberculose, Aujesky

Une action en relation avec les réseaux SAGIR et SYLVATUB

Un outil d'alerte éventuelle pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé animale et humaine



Une action collective pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage en Creuse

La surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de données au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé humaine et animale.

Les chasseurs, acteurs de terrain assurent les prélèvements, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse distribue les kits de prélèvement et achemine le matériel vers le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) d'Ajain, le LDA assure les analyses et les transmissions de prélèvements vers d'autres laboratoires si nécessaire, GDS Creuse, la DDETSPP et la FDC analysent ces résultats, orientent les recherches d'année en année et les financent.



Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE : marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ « Le contrôle sanitaire de la faune sauvage en Creuse »



Faune sauvage

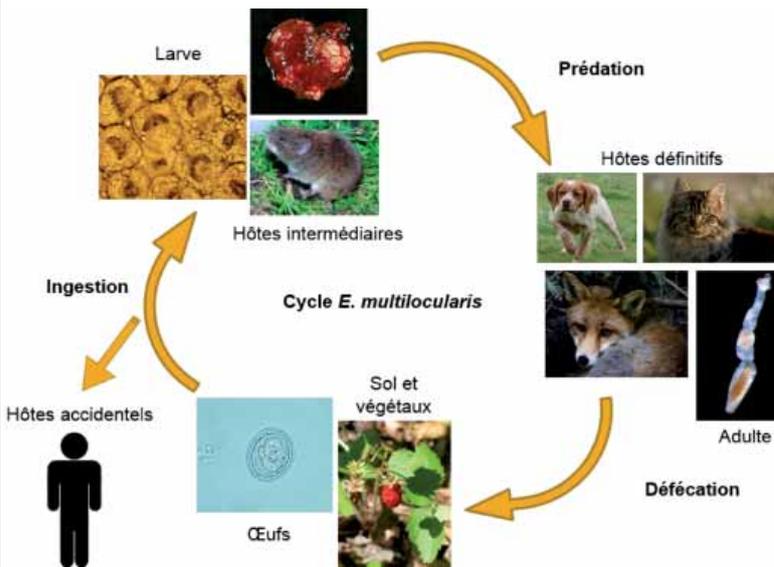
Echinococcose alvéolaire

La maladie est due un parasite intestinal des carnivores. Les renards, chiens et occasionnellement les chats se parasitent en consommant des campagnols et autres micromammifères qui hébergent les échinocoques adultes. Les carnivores excrètent ensuite des « œufs » très résistants dans le milieu extérieur qui peuvent souiller avec leurs déjections les fruits, les végétaux ou leur pelage. L'homme peut alors devenir un hôte accidentel. La proximité avec les renards et le contact direct avec les chiens ainsi que la consommation de produits souillés deviennent alors source de contamination.

En France, un échantillonnage de 100 prélèvements répartis sur le département de la Creuse est en cours. Avec une prévalence de 42 % sur 33 renards, les premiers résultats sont étonnants et inquiétants :

Rappelons que des gestes simples suffisent pour prévenir l'échinococcose :

- ➔ Porter des gants à usage unique et un masque pour manipuler les renards et autres animaux infectés, vivants ou morts, ainsi que leurs excréments,
- ➔ Eviter de consommer des légumes crus provenant de jardins accessibles à des renards ou des fruits sauvages crus provenant d'un endroit potentiellement souillé par des renards infectés. Le lavage ne suffit pas, il faut absolument les cuire avant de les manger (conditions de cuisson : 10' à 60°C, 5' à 70°C ou 1' à 100°C, la congélation domestique (-18°C) est sans effet),
- ➔ Se laver les mains à l'eau chaude et au savon après tout travail impliquant un contact avec de la terre potentiellement contaminée (travaux agricoles, de jardinage, ...) ou après avoir brossé ou caressé un chien ou un chat ayant séjourné dans une région à risque,
- ➔ Vermifuger toutes les 4 semaines avec un médicament actif sur ce parasite, tel que le praziquantel, les chiens et les chats pouvant manger régulièrement des rongeurs.



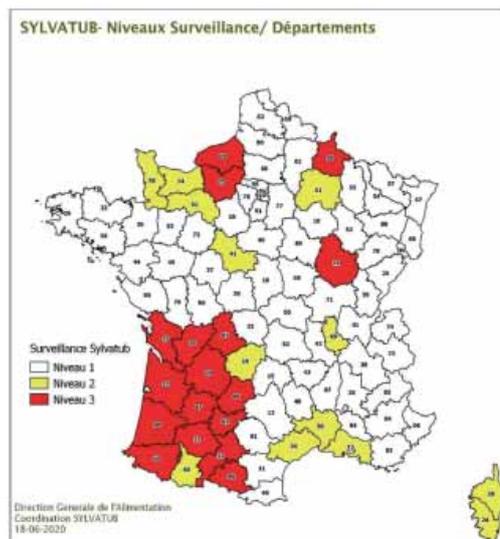
Le réseau SAGIR

Pour mettre en évidence les principales causes de mortalité de la faune afin de proposer des mesures pour les éliminer ou en réduire l'impact. Il est fondé sur un partenariat entre les Fédérations Départementales de Chasseurs, les Laboratoires Départementaux et des laboratoires spécialisés, l'ANSES et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

L'information recueillie par SAGIR permet de répondre à trois missions : la surveillance générale de l'état de la faune sauvage, l'alerte et la recherche.

Le réseau SYLVATUB

Pour identifier le plus précocement possible une infection de la faune sauvage par la tuberculose, un réseau de surveillance (Sylvatub) a été mis en place. La surveillance départementale est fonction du niveau de risque vis à vis de la tuberculose bovine. Le niveau 3 Rouge est appliqué dans les départements où elle présente une prévalence relativement élevée et où il est nécessaire de caractériser davantage la circulation de la maladie dans la faune sauvage. Le niveau 2 Jaune est appliqué selon les éléments suivants : mise en évidence récente de cas de tuberculose bovine dans la faune sauvage, détection de foyers bovins de façon régulière ou avec une augmentation d'incidence ou proximité de zones classées en niveau 3 Blanc. Le niveau 1 est attribué dans tous les autres départements. La Creuse est en niveau 1.



HISTORIQUE DU SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE EN CREUSE (Nombre d'animaux analysés par campagne)

	Pathologie recherchée	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022	
Sanglier	Brucellose	100						77			57			46			42			31			X	
	Trichine	100	89	64	92	81	59			118	160	100	75	84	65	62	75	71	49	43	48	31	X	
	Maladie d'Aujeszky	100	85								57	39			37							110	X	
Chevreuil	Brucellose														88			112			180			
	Parasitoses				141				365	234		93												
	Fièvre Q					40																		
	BVD				96				394			109			162			112				145		
	Tuberculose			76				191				134		143			76			64				X
	Fièvre catarrhale									203														
Cerf	Ehrlichiose											118												
	Schmallenberg												30											
	Brucellose																							
	BVD																						46	
	Parasitoses				30				28			28			34			33				47		
Blaireau	Tuberculose						12			23			42			34			23				X	
	Fièvre catarrhale								49															
	Schmallenberg												39											
	Tuberculose											60				57			58			60		

SEAUX
ET SACHETS

MARRE D'ÊTRE SUIVI
À LA TRACE ?



Calf Lyte[®]
PLUS

Aliment complémentaire diététique par voie orale destiné
aux veaux en cas de troubles digestifs



Apports appropriés en
dextrose, acétate de sodium,
électrolytes, poudre de
protéines de lait



Facilité de préparation :
miscible dans l'eau et dans
le lait, et n'interférant pas
avec la digestion du lait



**Stabilisation du bilan des
électrolytes et de l'eau**
afin de faciliter la digestion
physiologique



Facilité d'administration :
appétent (goût sucré, vanillé)

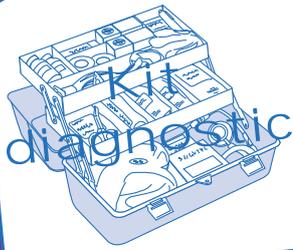


vetoquinol
ACHIEVE MORE TOGETHER



BOITE À OUTILS BOVIN

- Santé du veau ◀
- Maladies respiratoires ◀
- Parasitisme ◀
- Avortements ◀
- Reproduction ◀



TRANSFERT IMMUNITAIRE

Pour **préparer ma campagne** ou lors de maladie néonatale



Les diarrhées néonatales restent une dominante pathologique.

20 % des veaux sont atteints dans les 15 premiers jours de vie. 80 % des élevages présentent un taux de veaux malades inférieur à 20 % ; à l'inverse, 80 % des veaux à diarrhées se trouvent dans 20 % des élevages.

L'apparition d'épisodes diarrhéiques dans un élevage découle de la présence de facteurs favorisants permettant le développement de ces phénomènes épidémiques. Une prévention inscrite dans la durée nécessite la détermination de ces facteurs de risques dans l'élevage considéré afin d'adapter la lutte et la prévention.

Pour gérer durablement cette problématique, cela implique de passer par une phase de bilan sanitaire approfondi dans votre élevage : cela correspond à la mise en place, en relation avec votre vétérinaire traitant, du « plan diarrhées » de GDS Creuse.



J'estime leur « capital survie »...



Par période de vêlage, sur des veaux de 2 à 6 jours
▶ Prises de sang sur 3 à 5 veaux



Dosage de transfert immunitaire
▶ Dosage des IgG



Prise en charge à 50%
▶ Des analyses des transferts immunitaires

Systematique en cas de « Hic » !!!

Pourquoi le nombre de veaux malades augmente au cours de la saison de vêlages ?

Au cours de la saison de vêlages, deux phénomènes favorisent l'augmentation du nombre et de la gravité des diarrhées. La qualité du colostrum s'amointrit en relation, notamment, avec la qualité de l'alimentation hivernale. La contamination du milieu augmente. Les veaux, relais multiplicateurs, vont multiplier par quelques milliers à quelques milliards le nombre d'agents pathogènes présents. Ainsi,

dans un élevage confronté à un épisode de diarrhées, la saison débute avec pas ou peu de diarrhées qui touchent un nombre réduit de veaux et guérissent facilement. Au fur et à mesure de l'avancement de la saison, le nombre et la gravité des diarrhées augmentent. **C'est la dynamique de contamination.**

Pour plus de renseignements :

- Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseaugds.com
- Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- Le dossier SANTE DU VEAU dans l'onglet « Actions - BOVIN »
- Les articles sur le vêlage

Quand faut-il intervenir ?

Au-delà de 15 % de veaux malades, une approche spécifique est à mettre en place pour améliorer votre situation et éviter un nouvel épisode. Le « plan diarrhées creusoises » permet de répondre à cette problématique, ses résultats sont là pour l'attester.

LE PLAN DIARRHEES

Le « plan diarrhées creusoises » repose sur une approche globale.

Trois types de recherches avec un accompagnement technique et financier

1. **Recherche des agents infectieux ou parasitaires** : tarification conventionnée avec le LDA
2. **Transfert de l'immunité** : Nous prenons en charge 50 % des frais d'analyses.
3. **Statut nutritionnel en oligo-éléments** : Nous prenons en charge 50 % des frais d'analyses.

Le dosage du transfert immunitaire, une réalisation simple, une prise en charge de 50 % des frais d'analyses par GDS Creuse

Le contrôle du transfert immunitaire demande une prise de sang sur trois à cinq veaux sains âgés de 2 à 6 jours. Le taux d'IgG renseigne sur la qualité du transfert immunitaire :

- ➔ En dessous de 10 g/l d'IgG, le statut est insuffisant, il faut vérifier la qualité du colostrum, la quantité bue et le délai de prise colostrale.
- ➔ Entre 10 et 20 g/l, le statut est dit marginal, en présence d'une forte pression d'infection, des maladies pourront apparaître.
- ➔ Au-dessus de 20 g/l, le statut est bon, les pathologies sont dues à une très forte pression d'infection.

Rechercher l'équilibre défenses immunitaires/ agents infectieux

Si un épisode de diarrhée néonatale se déclenche, c'est qu'il y a eu rupture d'équilibre entre les défenses du veau et l'agression des agents pathogènes. On se focalise trop souvent sur l'identification des germes, alors que tous les facteurs favorisants sont à considérer : alimentation des mères, minéralisation, sources d'abreuvement, hygiène et ventilation du bâtiment, chargement des cases, isolement des malades, mélange des tranches d'âge, vaccinations mises en place.

Que faut-il mettre en place lors de présence d'un épisode diarrhéique ?

1 - Identifier et quantifier la problématique

L'apparition de diarrhées vient d'un déséquilibre agents infectieux/défenses immunitaires. Cela implique de quantifier chaque facteur pour déterminer les actions prioritaires à initier.

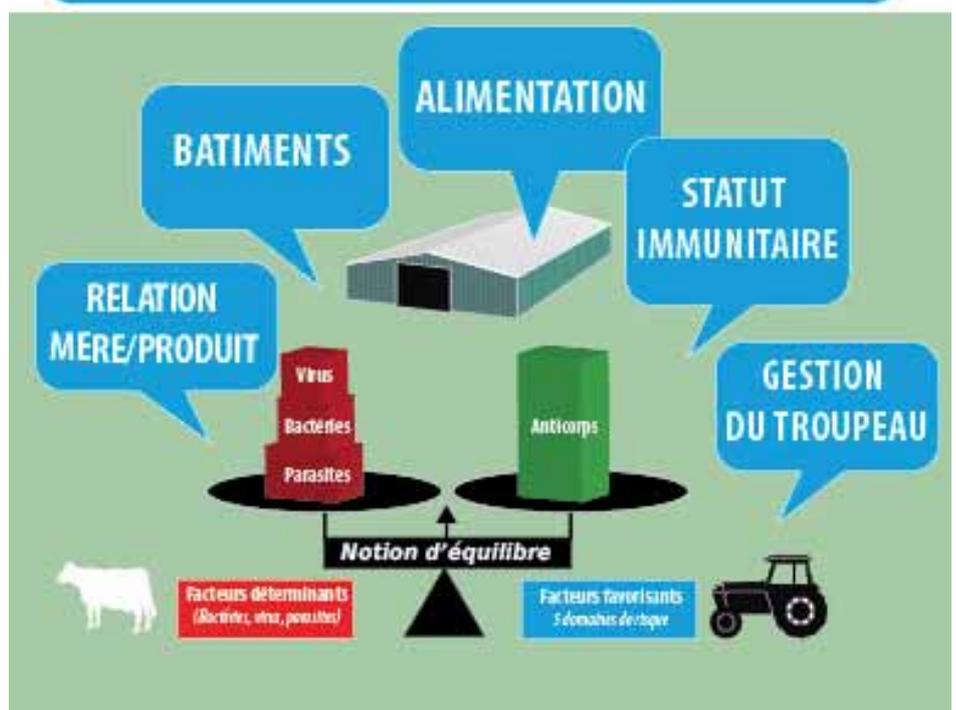
2 - Augmenter les défenses immunitaires

L'augmentation du potentiel de défenses du veau (lors de résultats insuffisants du transfert immunitaire) demande l'apport supplémentaire de colostrum qui peut être complété par une vaccination (délai d'action minimal de 15 jours), elle permet l'obtention d'anticorps spécifiques mais n'augmente pas le niveau d'anticorps. Cela implique que lors de qualité insuffisante du colostrum (moins de 60 g/l), la vache étant alors incapable d'augmenter, dans l'immédiat, la concentration de son colostrum en anticorps, un colostrum de complément administré à tous les veaux à la naissance sera plus utile que la vaccination.

3 - Limiter la pression infectieuse

Afin que les veaux naissants ne se retrouvent pas dans un milieu hyper contaminé, les vaches non-vêlées seront regroupées et mises dans des cases nettoyées et désinfectées ou dans des lieux n'ayant pas été confrontés à cette problématique depuis plus de 6 mois (notamment pour les élevages en plein-air). Pour limiter toute nouvelle dynamique de contamination, tout nouveau veau diarrhéique sera isolé dès les 1^{ers} symptômes.

Je détermine les facteurs de risques de mon élevage



MALADIES RESPIRATOIRES

Face à une dominante pathologique
chez les bovins

**J'applique une méthodologie
d'approche en 3 phases...**

Je traite immédiatement les malades

- ▶ La prise de température est primordiale
- ▶ Plus l'intervention est précoce, meilleur est le résultat
- ▶ Je respecte la prescription de mon vétérinaire

Je fais rechercher

les agents infectieux responsables

- ▶ Mon vétérinaire utilise le « kit diagnostic respiratoire »
- ▶ Cela permet d'adapter ma stratégie vaccinale

**Lors de pathologies respiratoires récurrentes,
je recherche les facteurs de risque de mon élevage**

- ▶ Diagnostic « bâtiment »
- ▶ Visite « zootechnique »

**... avec un accompagnement technique
et financier de GDS Creuse**

**... pour une approche curative
et préventive efficace !**



En matière de maladie respiratoire, les agents pathogènes sont nombreux et variés avec des virus, des parasites (strongles pulmonaires), des bactéries, voire certains champignons comme l'aspergillose. En cas de clinique, **le thermomètre doit être votre premier outil** car la fièvre est souvent le premier symptôme observé et

caractéristique de la phase virale. Elle baisse par la suite et on peut avoir une infection bactérienne importante avec une hyperthermie modérée. Il est rarement possible d'identifier avec précision l'agent causal. Le recours aux analyses de laboratoire s'avère indispensable pour affiner le traitement et mieux cibler la prévention.

Kit « diagnostic respiratoire »

Écouvillonnage Nasal Profond (ENP)



- Contention de l'animal
- Nettoyage de la narine
- Introduction de l'écouvillon en direction des méats dorsaux, en limitant au mieux, les contacts de la tête de l'écouvillon avec la paroi, avant d'être le plus profond possible
- Frottement jusqu'à rosée sanguine (mouvements de va-et-vient) pendant 10 secondes
- Introduction de l'écouvillon sec dans son étui à identifier

GDS Creuse met à votre disposition un outil facile à mettre en place, incluant les pathogènes respiratoires les plus importants, avec un résultat rapide et une prise en charge de 50 %.

9 pathogènes sont recherchés en PCR, technique très sensible : Mannheimia haemolytica, Pasteurella multocida, Histophilus somni, Mycoplasma bovis, BRSV, PI3, BVD et coronavirus, influenza type D.

Un prélèvement sur 3 bovins avec un accompagnement financier

Lors de pathologie, 3 bovins malades sont à prélever à l'aide d'écouvillons nasaux profonds (ENP) ou, s'il y a un mort, un prélèvement de poumon. Pour bénéficier du kit, votre vétérinaire utilise le formulaire mis à disposition par GDS Creuse.

Pour plus de renseignements :

➔ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ L'article correspondant

➔ Le dossier MALADIES RESPIRATOIRES dans l'onglet « Actions - BOVIN »



Les troubles respiratoires infectieux sont provoqués par l'action combinée d'agents pathogènes et de facteurs d'élevage (logement, stress, alimentation...). Leur maîtrise efficace demande un diagnostic appuyé sur l'intégration des données épidémiologiques, cliniques, analytiques et des pratiques d'élevage.

Une nécessaire approche globale de l'élevage en cas de problème

Si un épisode clinique se déclare, c'est qu'il y a eu rupture d'équilibre entre l'immunité des animaux et l'agression des agents pathogènes. Sont alors à vérifier l'alimentation, les transitions alimentaires ou l'accès facile à de l'eau de qualité et en quantité pour tous les animaux. La présence d'abreuvoirs mal placés ou avec un débit insuffisant est souvent constatée, les animaux les plus faibles du lot ne peuvent alors boire comme ils veulent. La présence de différentes tranches d'âge sous le même toit est à proscrire car cela constitue une source d'agents pathogènes. Les animaux plus âgés sont porteurs sains et contaminent les veaux des cases adjacentes.

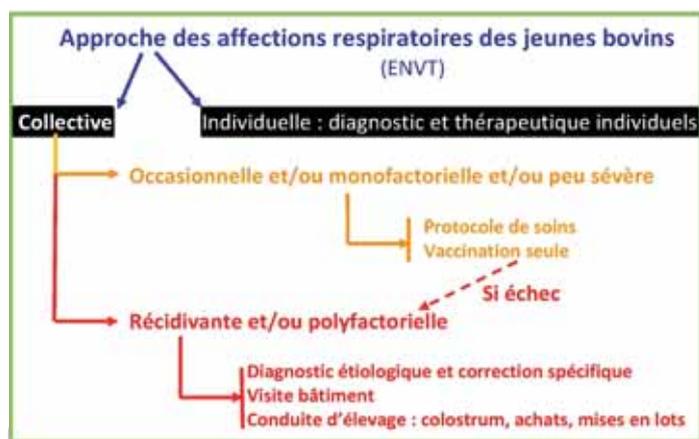
Un rôle majeur de l'ambiance du bâtiment avec de l'air sans courant d'air

Les animaux produisent chaque jour une forte quantité de molécules toxiques (ammoniac, gaz carbonique...) et d'eau qui sera éliminée par la litière ou sous forme de vapeur d'eau. Pour une stabulation de 50 vaches avec leurs veaux, c'est près de 1.000 litres d'eau à évacuer chaque jour ! L'humidité maintient une litière moite, diminue la capacité des animaux à lutter contre le froid et favorise le développement des agents infectieux.

La ventilation du bâtiment est déterminante pour réguler l'humidité ambiante (80 % maximum) et la température (entre 5°C et 25°C). L'emploi de fumigènes permet d'identifier les flux d'airs et leur vitesse, la totalité du produit devant être éliminé en moins de 5 minutes. Le renouvellement d'air peut être insuffisant si tout est fermé ou néfaste avec apparition de courants d'air si les zones de circulation d'air sont mal conçues. Les mesures correctives passent par l'amélioration de la circulation d'air horizontale, au moyen de filets brise-vent, bardage bois ajouré ou tôles perforées, placés au-dessus des cloisons afin de protéger les animaux de l'air entrant. Si la ventilation statique s'avère insuffisante, une ventilation mécanique peut être nécessaire. Lors de situations récurrentes, une visite d'élevage est à effectuer par votre vétérinaire qui peut solliciter l'aide de GDS Creuse.

Un bon espace de vie pour les animaux

En lien avec leurs besoins physiologiques et comportementaux, les animaux ont besoin de disposer d'une superficie minimale, ce qui correspond au respect d'une densité maximale (nombre d'animaux/m²) au-delà de laquelle on observe une diminution des performances et une augmentation des pathologies et des interactions agressives. La maîtrise des facteurs de risque est un maillon indispensable au contrôle des maladies respiratoires qui ne peut se réduire à la prescription du duo antibiotiques-vaccins. La démarche globale est modulable au cas par cas en fonction de la sévérité de la situation et des possibilités d'aménagement.



La méthodologie générale d'approche des maladies respiratoires des jeunes bovins englobe les aspects classiques du traitement et du diagnostic pour se poursuivre par une approche plus globale destinée aux lots suivants, intégrant alors les principes de la prophylaxie vaccinale et l'évaluation du risque lié au bâtiment et à la conduite d'élevage.

Un impact économique considérable

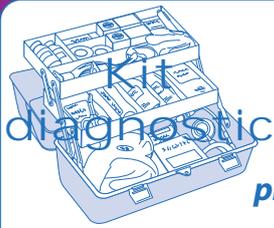
En Europe, chaque année, les maladies respiratoires sont responsables de plus de 500 millions d'euros de pertes pour le secteur bovin. Le coût par veau allaitant dans un élevage confronté à un épisode clinique a été estimé à 123 euros. Le plan Ecoantibio, l'usage raisonné des antibiotiques et le bien-être animal demandent une prévention améliorée. Il existe désormais de nombreux vaccins à visée respiratoire. Le choix est à faire en concertation avec votre vétérinaire, en prenant en compte les résultats des analyses des épisodes précédents, l'âge des animaux à protéger, la saison des problèmes. L'enjeu économique est tel que des engraisseurs envisagent de demander une vaccination à la ferme avec une mise sur le marché d'animaux valablement immunisés, avec une plus-value à la clé. Des organisations de producteurs ont déjà mis en place une contractualisation pour un partenariat gagnant-gagnant entre le vendeur et l'acheteur.

Impact de la densité sur les maladies respiratoires

	Taurillons			Veaux laitiers		
	Elevage 1	Elevage 2	Elevage 3	Elevage 1	Elevage 2	Elevage 3
Surface par animal (m ²)	4,5	4,0	3,5	3,0	2,5	2,1
Nombre d'animaux	9.844	2.082	3.403	50	60	70
Nombre de malades de grippe	640	296	967	11	23	41
Taux de malades de grippe (%)	6,5	14,2	28,4	22,0	38,3	58,6

Plus les animaux sont serrés... plus ils sont malades !

Deux études en veaux laitiers en station expérimentale et en engraissement de taurillons mettent en lumière le caractère exponentiel du risque respiratoire quand la densité animale augmente. Pour les taurillons, passer de 4,5 m² par bovin à 4 m² multiplie par 2 la fréquence des maladies respiratoires, le passage à 3,5 m² la multiplie par 4.



GRANDE DOUVE PARAMPHISTOME

Pour raisonner mon
plan antiparasitaire chaque année

De novembre à mars,
période stratégique



Par lot de pâture :
10 animaux pour réaliser
des sérologies grande douve

► 1 analyse de mélange de 10

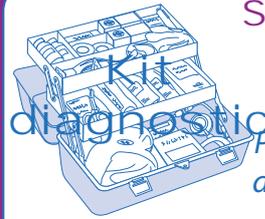


5 animaux pour réaliser des coproscopies
parasitaires quantitatives
de mélange de 5 prélèvements individuels

► 1 analyse de mélange de 5

**Une prise en charge de 50 %
par GDS Creuse sur les coproscopies**
(uniquement si les 2 méthodes sont réalisées)

Le traitement systématique,
c'est pas automatique !!!



Strongylose digestive sur les premières saisons de pâture

Pour raisonner le plan antiparasitaire
de vos jeunes en fonction du contexte

Le rendez-vous d'automne
pour un bilan parasitaire

Par lot de première saison de pâture

**5 animaux pour réaliser
des dosages de pepsinogène
en individuel**



**5 animaux pour réaliser
une coproscopie parasitaire quantitative
de mélange de 5 prélèvements individuels**

**Une prise en charge de 50 %
par GDS Creuse sur les pepsinogènes**

Le traitement systématique,
c'est pas automatique !!!

Interprétation des résultats des sérologies grande douve de mélange de 10

DO ELISA	Résultat	Charge parasitaire et impact sur la production
> 60 %	POSITIF	Lot infesté avec pertes de production probables
20-60 %	POSITIF	Lot infesté sans interférence sur la production
< 20 %	négatif	Faible ou nulle

Un seul mélange POSITIF indique que le lot est infesté
Un seul mélange négatif ne permet pas de conclure à l'absence d'infestation

Interprétation des valeurs des taux de pepsinogène chez les bovins de 1^{ère} et 2^e saison de pâture

milli-unités de tyrosine	Moyenne en mUT (5 prélèvements minimum)		
	Inférieure à 1250	Entre 1250 et 1750	Au-dessus de 1750
Pas de bovin à plus de 1750	Pas de traitement	Benzimidazole	Endectocide
Un bovin à plus de 1750	Benzimidazole		
Plus d'un bovin à plus de 1750		Endectocide	

Pour plus de renseignements :

➔ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseaugds.com

➔ Pour la prise en charge financière :

Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ Les articles correspondants

➔ Le dossier PARASITISME dans l'onglet « Actions - BOVIN »

Strongles gastro-intestinaux, une gestion primordiale des strongles dans les deux 1^{ères} années de vie des bovins

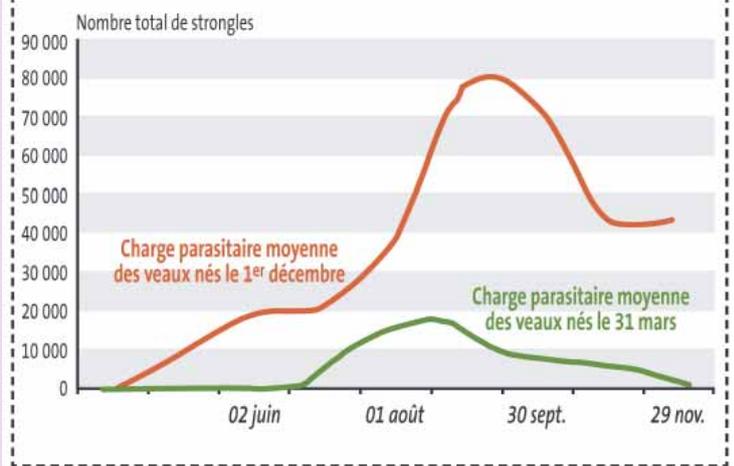
Le risque de développement de résistance aux anthelminthiques et la nécessaire mise en place de l'immunité imposent une réflexion sur l'emploi global des antiparasitaires. C'est d'autant plus vrai sur les jeunes ruminants élevés sur prairie qui sont très sensibles à la strongylose. Une larve d'ostertagia ingérée deviendra un adulte excréteur dans 70 % des cas sur un veau et dans 0,1 % des cas seulement sur un adulte correctement immunisé.

Tout veau âgé de 4 mois ou plus à la mise à l'herbe présentera un niveau de contamination élevé et, par contre, va acquérir une immunité importante au cours de sa première année de pâturage. A l'inverse, des veaux plus jeunes (nés en fin d'hiver) présentent un potentiel de recyclage beaucoup plus faible et ne seront infestés par les strongles de manière significative qu'à l'automne mais ne bénéficieront que d'une immunité en début d'acquisition.

Un statut immunitaire à évaluer

La coproscopie ne donnera qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins : présence de larves enkystées, adultes atrophiés pendant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et de choisir son traitement en conséquence de cause, elle doit être complétée par un dosage de pepsinogène.

CHARGE PARASITAIRE EN STRONGLES DES VEAUX SUR LES PRAIRIES, EN FONCTION DE LA DATE DE NAISSANCE



La date de naissance influe fondamentalement la dynamique d'infestation au niveau des prairies. Cela implique donc une approche spécifique de la gestion des strongles en fonction des périodes de vêlage.

Grande douve et paramphistome, les parasites de l'adulte

La saison hivernale représente une période stratégique de gestion de la grande douve et du paramphistome. Un raisonnement précis de votre plan de lutte est à effectuer chaque année en début d'hiver.

Un bilan à réaliser dans tout élevage avec l'apport du kit diagnostic

La phase diagnostique, réalisée avec votre vétérinaire, comporte trois étapes : l'examen clinique des animaux, la situation épidémiologique et le volet analytique qui associe sérologie grande douve (les sangs de prophylaxie peuvent être utilisés) et coproscopies.

Le paramphistome, l'envahisseur du rumen

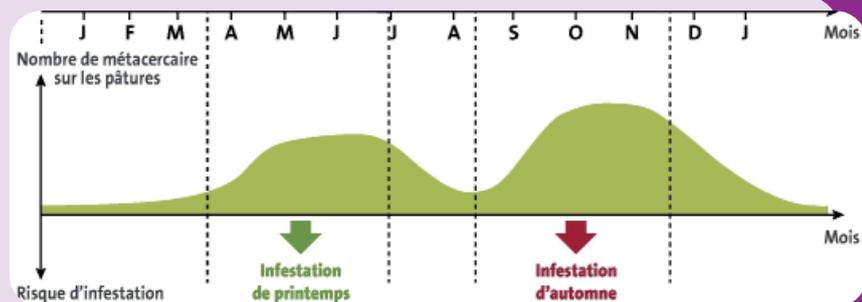
Le paramphistome est un parasite cumulatif, avec un impact clinique s'il est présent en grande quantité. Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour la saison considérée.

Un plan antiparasitaire axé prioritairement sur la grande douve

La douve est un parasite qui pond peu, et pathogène même en faible nombre. La coproscopie n'a donc que peu d'intérêt dans son diagnostic. L'analyse sérologique est le meilleur outil pour estimer l'infestation récente et traiter de manière opportune.

Une gestion agronomique et médicale pour la prévention et la lutte

La gestion de la fasciolose et de la paramphistomose est basée sur une approche agronomique et médicale. L'approche agronomique consiste à limiter le nombre de zones de prairies à risques. L'approche médicale passe par un management adéquat des



L'automne est la période d'infestation majeure des bovins. Cette contamination d'automne est responsable de la fasciolose dite « d'hiver ». La persistance de la contamination dans les zones à risque est effective jusqu'aux fortes premières gelées ou la rentrée en stabulation.

interventions avec les deux impératifs suivants : intervenir précocement après un pic de contamination à risques en matière de grande douve et un traitement mixte grande douve/paramphistome ne peut être effectué que 10 semaines après la fin de période de contamination (rentrée en stabulation, période de gel, passage sur une prairie sans zones à risques).



En résumé

Votre plan antiparasitaire est à définir annuellement avec votre vétérinaire, à partir des observations effectuées, du cycle de pâturage de chaque lot, des traitements déjà réalisés et des kits diagnostics. Votre vétérinaire et GDS Creuse sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



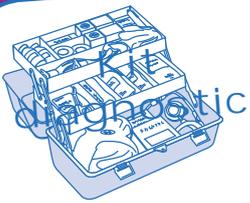
Une déclaration obligatoire des avortements (police sanitaire de la brucellose)

Le 1^{er} signe de la brucellose est l'avortement d'où **une déclaration obligatoire de tout avortement à son vétérinaire sanitaire** avec une **prise en charge par l'Etat des frais liés à ce contrôle brucellose** (frais de déplacement et d'intervention du vétérinaire sanitaire, frais d'analyses).

Les avortements sont des pathologies anciennes et persistantes. Tous les élevages sont concernés, 2 % des femelles avortent chaque année. En présence de causes infectieuses, parasitaires, alimentaires... des avortements en série peuvent apparaître. Des investigations supplémentaires sont alors à mettre en place.

Une recherche dès l'atteinte des seuils d'alerte

Dès 2 avortements sur 30 jours ou 3 sur 9 mois, une recherche pour déterminer l'origine des épisodes abortifs est à mettre en place.



AVORTEMENTS DES BOVINS

Pour chaque avortement, je contacte mon vétérinaire, c'est une obligation, la visite est prise en charge

J'investigue rapidement

Pour déterminer l'origine des épisodes abortifs

Des précautions d'utilisation

- ▶ Intervenir dans les 48 h
- ▶ Soigner les prélèvements (kit prélèvements avortement)



Kit diagnostic direct et indirect FRGDS Nouvelle-Aquitaine

- ▶ 4 valences recherchées en première intention (PCR + sérologie).

Analyses prises en charge à 50 % sur l'avortée et 100 % sur les congénères

 Caisse de Solidarité
Santé animale

Je recherche dès le 2^e avorton sur 30 jours ou le 3^e sur 9 mois !!!

Pour plus de renseignements :

- ➔ Pour les questions techniques :
Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseau.gds.com
- ➔ Pour la prise en charge financière :
Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ Le dossier AVORTEMENTS dans l'onglet « Actions - BOVIN »
- ➔ L'article correspondant

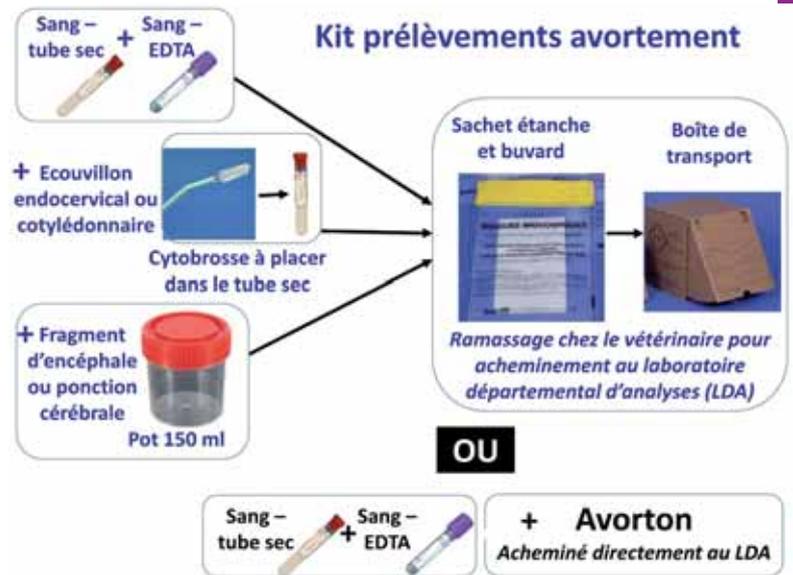


Un kit avortement porté par la FRGDS Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre d'une harmonisation régionale, le kit avortement s'adapte avec des fonds de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine. Il met l'accent sur les pathologies les plus rencontrées dans chaque espèce. L'aide aux analyses effectuées sur l'avortée est de 50 %, complétée par une prise en charge à 100 % des analyses effectuées sur les congénères.

Des précautions d'utilisation à respecter : intervenir 48 h maxi après l'avortement avec des prélèvements de qualité !

Trois éléments conditionnent le taux d'élucidation : la précocité d'intervention (prélèvement dans les 48 heures, maximum, suivant l'avortement pour le diagnostic direct), la qualité du prélèvement et les recherches complémentaires (autres pathologies, sérologies chez les avortées depuis plus de 15 jours). Cela implique une application stricte de la « conduite à tenir lors de tout avortement » par le couple éleveur/vétérinaire.



GDS Creuse		Kit diagnostic avortements ruminants		FRGDS Nouvelle-Aquitaine	
Diagnostic direct, 2 impératifs :		⇒ Prélèvement précoce (48 h max. après l'avortement)			
		⇒ Prélèvement cytobrosse ou avorton			
Diagnostic indirect :		⇒ Prise de sang sur l'avortée et les congénères			
ESPECE	Pathogènes recherchés	Coût total	Aide FRGDS	Coût éleveur	
 BOVINS	<i>Avortée et si possible au moins 3 congénères</i>	BVD	120,00 € HT sur l'avortée	60,00 € HT sur l'avortée	60,00 € HT
		Fièvre Q			
		Néosporose	30,00 € HT par congénère	30,00 € HT par congénère	
		Ehrlichiose			
<p><i>La prise en charge est limitée à 3 kits sur 12 mois par élevage</i></p> <p><i>Les recherches de brucellose (obligatoire) et éventuellement de fièvre catarrhale ovine (si suspicion déclarée auprès de la DDETSPP) sont effectuées et prises en charge par l'Etat dans le cadre de la police sanitaire de chacune de ces maladies</i></p>					

Conduite à tenir lors de tout avortement

1) L'isolement impératif de l'avortée, de l'avorton et du placenta

Dès la constatation d'un avortement, on isolera de façon systématique, l'avortée, l'avorton et le placenta expulsé (en prenant les mesures d'hygiène nécessaires). Cela représente les premières dispositions à prendre pour éviter la contamination des congénères étant donné la forte charge infectieuse que peuvent présenter ces éléments.

2) Le contrôle de l'eau et de l'alimentation

L'eau et l'alimentation (ensilages mal conservés et contaminés par des rats, aliments avec des moisissures) peuvent être de formidables relais de contamination.

3) Le recueil des commémoratifs

Le recueil des commémoratifs a pour objectifs de définir la nature des avortements, de recueillir des renseignements cliniques (stade d'avortement) et épidémiologiques (lot concerné, mouvement d'animaux, signes particuliers) permettant d'orienter les recherches. Le calcul du taux d'avortement permet de se situer par rapport aux seuils d'alerte de chaque espèce.

4) La prescription des analyses

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée : prélèvement avec un écouvillon vaginal (cytobrosse) dans les 48 heures, maxi, après l'avortement (ou éventuellement sur avorton si il est acheminé directement au LDA).

- Rechercher les anticorps sur sang chez les avortées depuis plus de 15 jours. L'échantillon pourra être complété par les mères de mort-nés et des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène.

5) L'interprétation des résultats

Les résultats d'analyses ne donnent pas forcément « la » réponse : l'interprétation doit être faite de façon rigoureuse en tenant compte de la nature du prélèvement, du contexte... Seuls, un choix rigoureux des animaux prélevés, des prélèvements, une prescription méthodique, une rigueur dans l'interprétation des résultats permettent de poser sinon un diagnostic de certitude, au moins un diagnostic de forte présomption, ou, et cela est loin d'être négligeable, d'éliminer certaines causes.

6) Le « plan de prévention », quelles suites ?

Les suites à donner seront fonction du diagnostic mais également d'autres critères pour l'utilisation d'une politique basée sur la mise en place des seules mesures sanitaires ou associées à des mesures médicales (vaccinations, antibiotiques...).

FIÈVRE Q

Perceptions croisées entre éleveurs, vétérinaires et médecins

Etude Viavoice* réalisée auprès de 375 éleveurs, 100 vétérinaires et 100 médecins généralistes) pour le

Comité FIÈVRE Q 

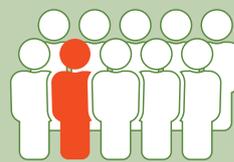
L'expérience de la FIÈVRE Q est diversement appréhendée



1 vétérinaire sur 2



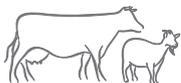
1 médecin sur 4



1 éleveur sur 10

déclare avoir été confronté directement ou indirectement à la fièvre Q

Les symptômes connus de la FIÈVRE Q

Chez les animaux 

- #1 AVORTEMENTS
- #2 FIÈVRE

Chez l'Homme 

- #1 FIÈVRE
- #2 DOULEURS MUSCULAIRES

30% des éleveurs et 20% des vétérinaires ne connaissent pas les symptômes de la fièvre Q chez l'animal.

Une minorité de professionnels associe la FIÈVRE Q à un risque élevé

10% des éleveurs (18% pour ceux qui accueillent du public)

30% des vétérinaires

27% des médecins

perçoivent un risque élevé d'introduction dans les élevages.

perçoivent un risque élevé pour la santé humaine.

Mesures de maîtrise : biosécurité & vaccination sont privilégiées

#1 L'ISOLEMENT des animaux 

1^{ère} mesure citée par les éleveurs et les vétérinaires

#2 La VACCINATION du troupeau 

citée en 2^{ème} position par 1 éleveur sur 3 et seulement par 4 vétérinaires sur 10

Confronté à la fièvre Q, seul 1 éleveur sur 2

a pris des mesures de protection pour lui-même et ses proches 

Diagnostic de la FIÈVRE Q : 3 FREINS à lever selon les vétérinaires

#1 La difficulté à convaincre les éleveurs de déclarer les avortements 

#2 La complexité du diagnostic pour les vétérinaires eux-mêmes (choix des animaux à prélever, méthode de diagnostic) 

#3 Le financement du diagnostic pour les éleveurs 

L'impact de la fécondité sur la rentabilité globale en élevage allaitant est mal connu alors que sa maîtrise peut constituer un levier d'amélioration économique conséquent.

Trois critères plus analytiques permettent de caractériser l'efficacité de la reproduction des troupeaux allaitants : le taux de gestation, l'intervalle entre vêlages (IVV) et le taux de mortalité. Leur détermination suppose un inventaire précis et rigoureux de toutes les femelles mises à la reproduction et de tous les mouvements d'animaux avec leur état de gestation lors du mouvement.

Un taux de gestation supérieur à 92 %

= Nb femelles gestantes/nb femelles à la reproduction

La valeur seuil généralement retenue se situe à 92 %. Au dessous, on peut considérer que le résultat est mauvais.

Un intervalle entre vêlages (IVV) inférieur à 370 jours

L'objectif étant d'avoir un IVV moyen de l'ordre de 365 à 370 jours. Une moyenne supérieure à 380 jours est le premier indicateur d'infécondité. Plus de 10 % des vaches avec des IVV supérieurs à 390 jours constitue un 2^e critère d'alerte. Ainsi, le seul fait de passer d'un IVV moyen de 370 jours à 380 jours sur 37 vaches équivaut à la perte d'un veau, même si le bon d'équarrissage n'est pas présent !

Un taux de mortalité des veaux inférieur à 5 %

Ce taux de mortalité doit être inférieur à 5 %.

L'âge moyen au 1^{er} vêlage est un élément complémentaire.

Consultez votre bilan sanitaire d'élevage disponible dans WebGDS

Chacun dispose de sa productivité numérique, du nombre de naissances avec leur répartition, des mortalités par classe d'âge, de l'âge de vêlage des génisses, de l'IVV moyen, du nombre de vaches avec un IVV supérieur à 390 jours, du nombre de vaches sans vêlage... et peut donc faire son bilan reproduction et initier l'analyse correspondante.

Fièvre Q

La fièvre Q est une maladie bactérienne qui provoque des troubles de la reproduction, des métrites et des avortements. Elle affecte l'ensemble des espèces de ruminants mais c'est également une zoonose. Des cas humains groupés de fièvre Q sont régulièrement détectés en France et donnent lieu à des investigations en élevage. Les foyers de cas humains sont le plus souvent associés à la présence de petits ruminants (ovins et caprins), à une proximité entre les populations animales et humaines, et de manière privilégiée lors de mises-bas et en cas d'avortements en raison de la forte excrétion au cours de ces périodes. La transmission est principalement aérienne à partir d'aérosols infectieux dans l'environnement.

Une plaquette est disponible sur le site de GDS Creuse. Ce document récapitule les principales mesures de gestion qui peuvent être proposées en élevage (vaccination, gestion appropriée des effluents...). La grande résistance de la bactérie dans l'environnement et sa forte capacité de dissémination sont prises en compte.



Le bilan de reproduction, un acte de gestion incontournable

La réalisation et l'analyse du bilan de reproduction constituent une base de gestion incontournable pour chaque éleveur en raison des implications économiques et sanitaires directes et indirectes que cela représente.

Pour plus de renseignements :

➔ Dr Boris BOUBET : boris.boubet.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ Le dossier REPRODUCTION dans l'onglet « Actions - BOVIN »

AVEC MSD SANTÉ ANIMALE
LA VOIE INTRANASALE DEVIENT FACILE !

NASA SPRAY®

PRATIQUE
ERGONOMIQUE
FACILE

DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VÉTÉRINAIRE



NASA SPRAY®





ENVIRONNEMENT SANITAIRE

- Visites nouveaux installés ◀
- Formation des éleveurs ◀
- CDO Maltraitance ◀
- Mutuelle sanitaire et FMGDS ◀



Visites nouveaux installés

AIDES À L'INSTALLATION

Dans le cadre de la **Charte Départementale à l'Installation en Agriculture**, mise en place par les Jeunes Agriculteurs, GDS Creuse participe par :

Une intervention auprès des futurs candidats

Nous intervenons durant le parcours à l'installation (stage 21 h) afin d'apporter collectivement les éléments des règles sanitaires de base à respecter lors de toute installation. Cela permet de sensibiliser les futurs éleveurs dans leur démarche d'installation en leur apportant les éléments essentiels à ne pas négliger pour favoriser la maîtrise du sanitaire dans leur élevage, regroupés dans notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! ».

GDS Creuse intervient également auprès des classes scolaires en fonction des différents projets soutenus par les élèves et accueille des stagiaires dans le cadre de leur formation.

Une visite de chaque nouvel installé

Nous rencontrons individuellement chaque nouvel installé dans les deux années qui suivent leur installation. Cette visite d'information et de conseils sanitaires, directement chez l'éleveur, a pour but de présenter, d'une part, les bases du sanitaire collectif avec l'importance de la gestion individuelle de leur exploitation et, d'autre part, les aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse. Ce moment d'échanges permet de faire un état des lieux de la situation sanitaire de l'élevage et de répertorier les éventuelles difficultés rencontrées. De plus, une présentation des missions de GDS Creuse, avec une explication en détail des actions menées, assure au nouvel installé une vision exhaustive de la structure ainsi que les différents éléments d'aide à la maîtrise sanitaire qu'il peut attendre.



La remise d'un chéquier sanitaire lors de la visite qui comporte :

- ➔ Une prise en charge à 100 % d'un bilan sanitaire d'élevage.
 - 50 % par GDS Creuse (plafonnée à 40 €)
 - 50 % par le vétérinaire traitant dans le cadre de la participation du GTV23 (Groupement Technique Vétérinaire).
- ➔ Un bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »

Et pour les bovins :

- ➔ Une prise en charge des frais afférents pour 2 bovins introduits en ce qui concerne la visite vétérinaire et les analyses correspondantes.

NB : Uniquement avec l'utilisation du billet de garantie conventionnelle

Et pour les ovins :

- ➔ Un bon d'une valeur de 90 € pour réaliser des analyses d'herbe et/ou de fèces.

Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE :

marien.bataille.gds23@reseauugds.com



Comment utiliser le carnet de bons :

- 1) **1 bon pour une prise en charge du bilan sanitaire d'élevage** : Le vétérinaire facture à l'éleveur les 50 % du BSE. L'éleveur transmet une copie de cette facture acquittée et le bon correspondant à GDS Creuse pour remboursement.
- 2) **1 bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »** : À présenter lors de la participation à ces journées de formation.
- 3) **BOVINS : 2 bons pour visites et analyses lors d'introductions**
- 4) **OVINS : 1 bon pour une analyses herbe/fèces OVIN**



FORMATIONS ELEVEURS

Pour enrichir
vos connaissances

Clés d'une gestion sanitaire améliorée



« Eleveur infirmier »

bovins, ovins, caprins, équins

2 journées :

- ▶ J'examine mon animal
- ▶ Je gère ma pharmacie



Autres thématiques

- ▶ Santé du veau
- ▶ Maladies respiratoires
- ▶ Parasitisme
- ▶ Reproduction
- ▶ Alimentation et sanitaire
- ▶ Conversion en bio et sanitaire
- ▶ Biosécurité

**je contacte GDS Creuse
pour m'inscrire**

Formation des éleveurs

Les formations proposées ont pour objectif de vous permettre :

- De déterminer les facteurs de risque propres à votre élevage, savoir les analyser, les hiérarchiser et déterminer votre plan d'action.
- D'observer vos animaux, d'interpréter leurs comportements et de mettre en place des mesures correctrices.
- D'avoir une approche globale de la santé animale afin de passer du soin animal à la gestion et la prévention des risques sanitaires.

Ces formations s'inscrivent dans le développement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » pour vous permettre de passer de l'individuel et du curatif au collectif et au préventif.

Pour plus de renseignements ou vous inscrire à ces formations :

→ Marien BATAILLE : marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ Le dossier FORMATION dans l'onglet « Actions - BOVIN - OVIN et Autres espèces »

Formation organisée par GDS Creuse soit :

- En relation avec un vétérinaire au sein de sa clientèle
- Avec un vétérinaire GDS Creuse et des éleveurs d'un même secteur

Eleveur infirmier de son élevage

Cette formation de 2 jours vise à obtenir une meilleure gestion des pathologies avec un renforcement de l'efficacité et de la sécurisation de l'utilisation du médicament vétérinaire dans le cadre d'une relation formalisée avec votre vétérinaire traitant.

Une méthode d'examen et une bonne utilisation des médicaments vétérinaires

La 1^{ère} journée fournit une méthode d'examen clinique de l'animal basée sur la réalisation de 6 gestes permettant de récolter tous les symptômes. La synthèse des observations détermine la conduite à suivre qui peut se résumer en trois situations : mise en place du traitement, avis ou intervention de votre vétérinaire. La 2^e journée est consacrée à la connaissance des médicaments vétérinaires et leur utilisation de façon sûre, efficace et économique.

CDO Maltraitance

*Pour garantir l'image de l'élevage creusois
et limiter la maltraitance sur les animaux de rente*

je m'implique dans cette démarche

Un accompagnement en cas de coup dur



La santé des éleveurs et le bien-être des animaux sont des priorités pour les Organisations Professionnelles Agricoles, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ses services déconcentrés qui se mobilisent pour prévenir toute souffrance animale et venir en aide aux agriculteurs en difficultés et à leur élevage.

Concrètement, cela se matérialise par la mise en place dans chaque département d'une cellule départementale opérationnelle (CDO) d'accompagnement des cheptels en difficulté.

Je signale tout élevage en difficulté
à GDS Creuse

Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE : marien.bataille.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ Le dossier CDO Maltraitance dans l'onglet « **Garantie élevages** »

Commission Départementale Opérationnelle contre la Maltraitance Animale (CDO MA)



Créée en 1999 du fait de problèmes importants et récurrents de maltraitance et de divagation d'animaux de rente dans quelques élevages, notre cellule se réunit 2 fois par an en début et en fin d'hiver.

Une cellule de prévention

Pilotée par GDS Creuse, elle regroupe des opérateurs des filières animales, des OPA, des représentants de l'État, des associations de protections animales... Elle a pour objectif de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté au regard de la protection de leurs animaux et de les accompagner. Au sein de cette cellule, un comité restreint composé de la Chambre d'Agriculture-EDE, de GDS Creuse, de la DDT, de la MSA, de la DDETSPP centralise les informations, propose les éleveurs à intégrer à cette cellule de prévention et élabore le plan d'aide et d'actions destiné à accompagner l'éleveur.

De l'alerte à l'accompagnement

L'exploitant est informé du souhait de la CDO MA de l'intégrer dans la cellule de prévention. Une lettre d'information lui est remise lors de la visite d'état des lieux par la DDETSPP et/ou l'EDE. Cette action a pour objectif d'aider, de manière concertée, l'éleveur pour trouver une solution favorable pour lui et ses animaux et se mettre en conformité. Cependant, l'accompagnement proposé ne se substitue pas à d'éventuelles mesures administratives ou pénales que les services de l'État pourraient avoir à mettre en œuvre si la situation des animaux l'exige au regard de la protection animale.

Une cellule d'urgence

Pilotée par la DDETSPP, elle regroupe GDS Creuse, la Chambre d'Agriculture-EDE, la MSA, la DDT et tout autre acteur clé pour traiter d'une situation particulière nécessitant des décisions rapides en cas de maltraitance animale. Elle a pour but de proposer un plan d'action concerté prenant en compte la situation des animaux et du détenteur. Au cas par cas, le plan d'action est construit avec les acteurs locaux (Maire, Gendarmerie, MSA...) pour programmer la réalisation des interventions (évacuation du cheptel, placements...). Cette cellule d'urgence intègre les animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie...).

Une charte déontologique pour l'encadrement et le suivi des dossiers

Cette charte traduit la volonté partagée entre les partenaires de se référer à un cadre commun de règles, de valeurs et de principes éthiques permettant de concilier les libertés fondamentales, le respect de la vie privée de l'éleveur et la protection du bien-être animal. La charte est signée par chaque structure, membre de la cellule de prévention.

Combien d'exploitations sont concernées ?

40 dossiers sont suivis dans le cadre de cette cellule.

LES CELLULES DÉPARTEMENTALES OPÉRATIONNELLES :

Pourquoi y faire appel ?

- Si vous avez connaissance d'éleveurs ayant des difficultés à prendre soin de leurs animaux suite à des problèmes économiques, sanitaires, climatiques ou même privés, vous pouvez faire appel à la CDO d'accompagnement des cheptels en difficultés. Les techniciens Chambre d'Agriculture et GDS, la MSA et les autres acteurs (vétérinaires,...) qui la composent vous aideront à trouver des solutions pour améliorer globalement ses conditions de travail et d'élevage et assurer le bien-être des animaux.
- Dans les cas où les soins des animaux ne peuvent plus être assurés en élevage, les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités & de la protection des populations (DDETSPP), prennent le relais avec les Organisations Professionnelles Agricoles pour trouver des solutions rapides pour venir en aide à l'éleveur et à son troupeau en prenant en compte sa situation. C'est le rôle de la cellule d'urgence.

Les dispositifs d'aide de la MSA

La MSA propose des dispositifs d'aide aux adhérents en difficulté. Les professionnels des services médicaux du Contrôle Médical et ceux de Santé-Sécurité au Travail collaborent avec les services de l'Action Sanitaire et Sociale pour vous accompagner dans la prévention des risques psychosociaux.

En Creuse, les structures membre : **GDS Creuse, DDETSPP, Chambre d'Agriculture-EDE, DDT, MSA, Conseil Départemental, SPA, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, GTV, SDVEL, Ordre des vétérinaires, ADEEPARC, MSA, organismes de production (CCBE et CELMAR), marchands de bestiaux, Association des Maires et Solidarité Paysans.**



Un maintien sans faille de la surveillance à poursuivre

De nouveaux cas peuvent se présenter à tout moment, des rechutes sont toujours possibles. Il s'avère donc impératif que vous nous alertiez précocement lors de tout constat d'une nouvelle problématique. L'expérience accumulée montre que plus l'intervention est rapide, meilleurs sont les résultats et que les situations ne se résolvent jamais d'elles-mêmes.

Mutuelle sanitaire

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse depuis sa création en 1953.

Mutuelle sanitaire en élevage bovin

Pour vous aider lors de pertes sanitaires, saisies d'abattoir et accidents de prophylaxie

Ses domaines d'intervention

- ▶ Accidents de prophylaxie
- ▶ Saisie d'abattoir
- ▶ Caisse coup dur
- ▶ Aides sanitaires

Grâce au fonds de solidarité bovins



Une démarche simple

Au cours de l'année, si vous êtes confronté à une problématique ci-dessous, vous pouvez solliciter la constitution d'un dossier en prenant contact auprès de votre vétérinaire ou directement à GDS Creuse.

Pour les saisies d'abattoir, GDS Creuse élargit son intervention aux 7 motifs de saisie éligibles au Fonds d'Assainissement Régional (FAR) avec une prise en charge de 20 % du montant de la dépréciation. De plus, pour les élevages adhérant à ce FAR Nouvelle-Aquitaine, un complément d'aide peut intervenir.

Le FAR est une « caisse de solidarité » destinée à mutualiser et diminuer les conséquences financières de certaines saisies dites « aléatoires et non-maîtrisables ».

Pour tout renseignement : INTERBEV Nouvelle-Aquitaine au 05 57 85 40 10 ou far@interbev-nouvelleaquitaine.fr

Intervention	Domaine		
Accidents	Prophylaxie	Fractures	Facture acquittée des soins + attestation vétérinaire
		Strangulation	
Saisies (Prise en charge de 20 % de la dépréciation)	Abattoir	Cysticerose	Facture de vente + ticket de pesée + certificat de saisie ou de dépréciation
		Dégénérescence musculaire d'origine métabolique	
		Ictère (jaunisse)	
		Myosite éosinophilique (lésions de sarcosporidiose)	
		Mélanose (couleur anormale)	
		Processus tumoral, schwannome	
		Tiquetage musculaire (purpura, pétéchie)	
Caisse coup dur Listériose, salmonellose, pertes exceptionnelles (franchise de 50 € par bovin (moyenne globale des frais sanitaires sur une exploitation) cotisant à GDS Creuse qui s'applique sur le poste 1 et sur le poste 2)	Pertes sanitaires en élevage « Poste 1 »	Mortalités	Bons équarrissage
		Avortements	Analyses du laboratoire
		Dépréciations	Justificatif du prix de vente
		Saisies	Certificat de saisie + ticket de pesée
	Pertes sanitaires en élevage « Poste 2 »	Frais vétérinaires	Factures détaillées
		Frais laboratoire	Factures détaillées
Aides sanitaires	BVD	Indemnisation des IPI	Retour fiche complétée
	BVD	Mutualisation euthanasie des IPI	Certificat du vétérinaire
	Paratuberculose	Prise en charge des analyses de recontrôles	

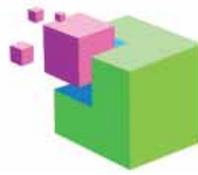
Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE : marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr

➔ Le dossier Mutuelle sanitaire et caisse coup dur dans l'onglet « Actions - BOVIN »





Le FMGDS (Fonds de mutualisation des GDS)

« Le FMGDS a pour objet d'assurer une prise en charge permettant de pallier toute ou partie des pertes économiques ou sanitaires subies par les éleveurs adhérents à leur GDS en cas d'apparition d'un foyer de maladie animale ou consécutives à la mise en œuvre d'un programme collectif volontaire de lutte contre une maladie animale ou de programmes sanitaires relevant de la stricte compétence de ses sociétaires »

Besnoitiose : aide de 100 € par bovin infesté éliminé et aide à la prophylaxie.

Wohlfahrtia : prise en charge d'une partie des traitements insecticides/insectifuges prévus dans le cadre du protocole collectif de lutte au cours de la période à risque

La besnoitiose, une pathologie émergente

La besnoitiose bovine (ou maladie de la peau d'éléphant) connaît une expansion géographique depuis 1995. Due à un parasite microscopique (famille des coccidies), elle est transmise par des insectes piqueurs (taons, mouches) lors de leur repas de sang ou lors d'emploi d'aiguilles à usage multiple. Sa dissémination est principalement due à l'introduction de bovins

contaminés. La maladie entraîne peu de mortalité mais d'importantes pertes économiques : stérilité des taureaux, moins-value économique, coût des traitements. Un contrôle à l'introduction est à effectuer systématiquement. Cette analyse est prise en charge à 50 % dans le cadre du Billet de Garantie Conventionnelle.



Besnoitiose sclérodermie



Besnoitiose kyste œil

Wohlfahrtia magnifica, une nouvelle myiase identifiée

Cette mouche découverte en 2012 dans la Vienne provoque des myiases sévères sur les ovins, mais également les bovins. Son extension s'est accélérée sur 3 départements : Vienne, Haute-Vienne et Charente, avec les premiers cas décrits en Creuse en 2019. La mouche est attirée par tout écoulement de liquides physiologiques (sang, sérosité, sécrétions vulvaires), d'où les principales localisations des lésions : vulve, nombril, plaies. Wohlfahrtia dépose directement des larves sur les zones délaissées, ces asticots d'environ 1 à 1,5 cm attaquent les chairs en

creusant des galeries parfois jusqu'à l'os et provoquent des lésions profondes.

Les professionnels de l'élevage des zones atteintes travaillent en commun au sein d'un Comité de Pilotage Wohlfahrtia. Ce COPIL propose un protocole de lutte collective pour limiter l'extension de cette myiase et sa pression en élevage. **Si vous êtes confronté ou témoin de la présence de myiases, remontez-nous l'information pour réaliser une diagnose (identification de l'asticot)** qui sera réalisée à la CDAAS (GDS 87). La stratégie de lutte est à adapter à l'élevage et prend en compte les facteurs suivants : réceptivité de l'hôte, système d'élevage, conditions climatiques et situation géographique ainsi que le choix de la molécule à utiliser, le tout associé à une surveillance accrue en période à risque et à une rapidité d'action en cas de problème.



Wohlfahrtia et Lucilia (COPIL) La différenciation entre Wohlfahrtia magnifica et Lucilia sericata, mouche à myiase habituelle de notre zone se fait au niveau de la morphologie : Lucilia : Couleur : bleu métallique / taille : 6 à 11 mm – Wohlfahrtia : Couleur : gris – noir, avec un abdomen avec points noirs sur abdomen blanc + yeux rouge brique / taille : 8 à 14 mm



Myiase à Wohlfahrtia

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr

➔ Le dossier dans l'onglet « Actions - OVIN »

“QUAND ON VIENT DE LA TERRE, ON EN COMPREND MIEUX LES RÉALITÉS.”

**GROUPAMA,
1^{ER} ASSUREUR AGRICOLE***



groupama-agri.fr

Parce que nous sommes mutualistes et sur le terrain, à vos côtés depuis toujours, nous savons mieux que personne comment répondre aux enjeux spécifiques de votre profession. Nos conseillers et nos experts mettent en place avec vous les solutions adaptées à votre situation dans une logique de prévention et de gestion globale des risques de votre exploitation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr ou contactez votre conseiller Groupama.

Un réseau de spécialistes agricoles à votre service en Creuse.

 **N°Cristal 0 969 320 319**

APPEL NON SURTAXE



Groupama
la vraie vie s'assure ici

* (en % total des cotisations) Source Groupama Rapport annuel 2020.

Groupama d'Oc - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc - Siège social : 14 rue de Vidailhan, CS 93105, 31131 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien CHAUVAUD - Création : Agence Marcel

BOITE À OUTILS AUTRES ESPÈCES

- Section ovine ◀
- Section caprine ◀
- Section porcine ◀
- Section équine ◀



Section ovine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.



COMMENT BIEN GÉRER UN MOUVEMENT

1- J'échange avec le vendeur sur son historique sanitaire

Quel était le protocole sanitaire ?	<ul style="list-style-type: none"> • Date de la dernière prophylaxie • Traitements antiparasitaires internes et externes • Vaccinations • Maladies chroniques identifiées (avortements, piéтин, paratuberculose, border disease, visna-maëdi, gale...)
-------------------------------------	--

2- J'examine avec attention les animaux

Observation générale	Identification, dentition, mamelle, testicules, âge, gestation, abcès caséux...	Observation visuelle
Parasites externes	S'assurer de l'absence de myiasas (<i>wohlfahrtia magnifica</i> , <i>lucilia sericata</i>), de gale...	

3- Je signe un billet de garantie conventionnelle (BGC)

C'est un outil technique et financier de GDS Creuse par lequel le vendeur et l'acheteur s'entendent sur l'annulation de la vente en cas de résultats positifs vis à vis des maladies recherchées ci-dessous. Il est à signer à la vente par les deux parties.

4- J'isole les animaux introduits

Pour toute introduction (ACHAT et tout autre RETOUR ou ENTREE dans le cheptel) : SOLEMENT des animaux PENDANT 15 JOURS MINIMUM et, lors de réalisation d'analyses, jusqu'à obtention des résultats.

5- Je réalise des analyses sérologiques complémentaires

(Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur)

Chlamydie	Analyses sérologiques sur les adultes (10 par lot ou tous si le nombre est inférieur à 10) Pour les jeunes béliers ou agnelles, prise de sang à réaliser sur leur mère	Analyses sérologiques, prise en charge à 50 %
Salmonellose		
Fièvre Q		
Toxoplasmose		

6 - Je gère le parasitisme

Parasites internes	Contrôler la présence de strongles (<i>Haemonchus</i> , <i>Trichostrongylus</i> , <i>Teladorsagia</i> ...), ténia, petite douve	Analyses coprologiques, prise en charge à 50 %
Parasites externes	En cas de doute, traitement préventif contre la gale	A voir avec le vétérinaire

Accompagnement technique et financier :

- ▶ **Suivi des pathologies importantes :**
50 % de prise en charge sur les analyses et la visite conjointe avec votre vétérinaire
- ▶ **Réseau d'alerte sanitaire :**
Myiasas, strongles, faune sauvage
- ▶ **Avortements (Kit de recherche en diagnostic direct et indirect) :**
Fièvre Q, Chlamydie, Toxoplasmose, Salmonellose
Analyses prises en charge à 50 %
- ▶ **Parasitisme :**
Prélèvements réalisés selon les préconisations, prise en charge à 50 % des coprologies

- ▶ **Formation des éleveurs :**
Eleveur infirmier de son élevage (examen de l'animal et gestion de la pharmacie)
- ▶ **Programme tremblante :**
50 % de prise en charge sur les analyses génotypage au laboratoire GENINDEXE + vacation vétérinaire (facturation par GDS Creuse)
- ▶ **Programme visna-maëdi :**
50 % de prise en charge sur les analyses visna-maëdi au laboratoire de votre choix + vacation vétérinaire (remboursement sur présentation facture)
- ▶ **Billet de garantie conventionnelle :**
Il vous permet de discuter avec le vendeur sur le statut sanitaire des animaux. Si vous souhaitez réaliser des analyses complémentaires, une prise en charge de 50 % du montant des analyses sera effectuée
- ▶ **Visite des nouveaux installés :**
Présentation des actions sanitaires réglementaires et préventives et de la boîte à outils GDS Creuse

Pour plus de renseignements :

- ➔ Marien BATAILLE :
marien.bataille.gds23@reseau.gds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'onglet « boîte à outils OVINS »





Section caprine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.

Accompagnement technique et financier :

▶ **Suivi des pathologies importantes :**
50 % de prise en charge sur les analyses et la visite conjointe avec votre vétérinaire

▶ **Réseau d'alerte sanitaire :**
Strongles, faune sauvage

▶ **Avortements (Kit de recherche en diagnostic direct et indirect) :**
Fièvre Q, Chlamydie, Toxoplasmose
Analyses prises en charge à 50 %

▶ **Parasitisme :**
Prélèvements réalisés selon les préconisations, prise en charge à 50 % des coprologies

▶ **Formation des éleveurs :**
Eleveur infirmier de son élevage (examen de l'animal et gestion de la pharmacie)

▶ **Programme autocontrôles chez les producteurs fermiers :**
50 % de prise en charge sur les analyses de lait destiné à la fabrication du fromage au laboratoire départemental d'Ajain

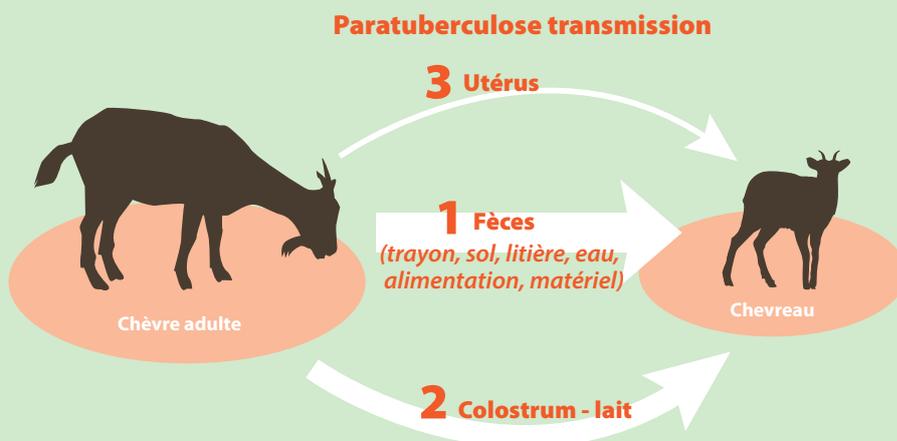
▶ **Billet de garantie conventionnelle :**
Il vous permet de discuter avec le vendeur sur le statut sanitaire des animaux. Si vous souhaitez réaliser des analyses complémentaires, une prise en charge de 50 % du montant des analyses sera effectuée

Paratuberculose caprine

Elle provoque un amaigrissement **sans diarrhée** des chèvres

Plan de maîtrise :

- Réduire la contamination de l'environnement par les adultes excréteurs
- **Limiter l'exposition des jeunes aux sources de contamination (matières fécales, colostrums contaminés)**
- Maîtrise de la santé du troupeau (alimentation, parasitisme)
- **Vaccination des chevrettes**



Plan GDS Creuse :

- **Visite de l'exploitation pour identifier les facteurs de risque**
- **Prise en charge de 2 € par chevrette vaccinée**



Pour plus de renseignements :

- Marien BATAILLE :
marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- L'onglet « boîte à outils CAPRINS »

Section porcine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.

Association Sanitaire Porcine de Nouvelle Aquitaine

Depuis le 18 novembre 2020, l'Association sanitaire Porcine de Nouvelle Aquitaine (ASPNA) a été créée. Cette association regroupe et harmonise les activités conduites jusqu'à présent au sein de l'AREPSA (Aquitaine), l'OS Poitou Charente et les sections porcines du Limousin. Elle a pour objet la protection de l'état sanitaire et du bien-être des animaux dans la filière porcine régionale.

Une prophylaxie annuelle sur tous les suidés ou trimestrielle chez les sélectionneurs-multiplicateurs et les races locales (Cul noir du Limousin).

AUJESZKY

Statut « département indemne »

Elevage porcine plein-air, sélectionneur multiplicateur, sangliers d'élevage

- ▶ Dépistage sur 15 reproducteurs, 20 porcs charcutiers ou 15 animaux sevrés (prélèvement sanguin sur buvard ou tube sec)

SDRP

Statut « département indemne »

Tous les élevages de suidés

- ▶ Dépistage sur 15 reproducteurs, 10 porcs charcutiers, 10 porcelets ou 10 animaux sevrés (prélèvement sanguin sur buvard ou tube sec)

Attestation suivi négatif SDRP délivrée par GDS Creuse pour les adhérents

S'assurer du statut des animaux avant introduction

Pour plus de renseignements :

- Dr Boris BOUBET : boris.boubet.gds23@reseaugds.com
- Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- L'onglet « boîte à outils PORCINS »



Biosécurité en élevage porcine

- ▶ La Fièvre Porcine Africaine étant arrivée aux frontières de la France, le gouvernement a pris le 16/10/2018 un Arrêté Ministériel fixant les conditions de biosécurité en élevage porcine, une obligation réglementaire dans tous les élevages.
- ▶ Une obligation réglementaire dans tous les élevages et une mise aux normes à effectuer.



SAS d'entrée



Bac d'équarissage bétonné



Pédiluve



Intérieur d'un SAS



Section équine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.



Adhérer à la section équine

➤ C'est bénéficiaire de l'aide aux analyses :

- **AVE - AIE – Métrite contagieuse équine**
Connaître le statut de ses reproducteurs afin de :
 - Protéger son troupeau
 - Protéger les étalons utilisés
- **Avortements**
Repérer la participation d'agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) à l'aide d'analyses ciblées.
- **Parasitisme**
Poser un diagnostic parasitaire est indispensable à la bonne gestion du parasitisme et à la prévention de l'apparition de résistances, en concertation avec votre vétérinaire.

▪ Remboursement de 50 % des frais d'analyse au LDA

➤ C'est bénéficiaire de l'aide à la vaccination grippe :

La vaccination grippe est obligatoire pour les rassemblements en Creuse et pour les chevaux bretons. **Remboursement de 8 euros** sur la vaccination grippe, par an et par animal cotisant.



Vous détenez au moins 1 équidé...
...vous êtes concerné !

Pour tout détenteur d'équidé

➤ La mutuelle équarrissage :

A la douleur de la perte d'un cheval est souvent associée la surprise de devoir payer plusieurs centaines d'euros pour le faire enlever.

Cotiser à la mutuelle équarrissage, c'est bénéficier d'un accompagnement administratif le jour du décès de votre équidé et du **remboursement total des frais d'équarrissage**, le tout pour un montant annuel modéré, avec une franchise d'un mois.

Tous les équidés de plus d'un an au premier janvier de l'année en cours doivent cotiser, les numéros SIRE étant enregistrés au GDS. Les poulains de l'année sont pris en charge par l'adhésion de leur mère.

Pour plus de renseignements :

- ➔ Dr Boris BOUBET : boris.boubet.gds23@reseaugds.com
- ➔ Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'onglet « boîte à outils ÉQUINS »





Creuse



Rongeurs



Insectes

Destruction nids de guêpes et frelons



Taupes



Désinfection



Parages / Ecornages



Matériel d'élevage

*Contention - tubulaire
clôture électrique - abreuvement...*



Qualité de l'eau



Apiculture



Animaux de compagnie

Les + Farago

- Analyse
- Proximité
- Engagement
- Un magasin

www.faragocreuse.fr

26, rue Alexandre Guillon

23000 GUERET CEDEX

Tél. : 05 55 52 82 63

faragocreuse@faragofrance.fr

Une équipe à votre service



Creuse

Votre expert en hygiène

26 rue Alexandre Guillon à GUERET

05 55 52 82 63

www.faragocreuse.fr

Site de vente en ligne

www.lecarrefarago.com

Responsable technique et commercial
Aurélien LEGRAND

Maxime GIROIX
06 76 21 87 88

Jules LEBLANC
06 32 37 72 66

Jean-Michel VERGER
06 76 21 87 92

Responsable Magasin
Ghislaine FOURNET
05 55 52 82 63

Franck VINCENDON
06 76 21 87 97

Technicien
spécialisé hygiène
Alexandre JOLIVET
06 31 12 11 52

Morgan DUFROIS
06 32 35 65 58

Loïc DUMAZET
06 77 63 83 21

Parage - Ecornage
Frédéric GUITARD
06 76 21 87 69

Un magasin à votre disposition...





Je m'abonne à WebGDS
Je m'inscris à la lettre
d'information sur
www.gdscreuse.fr

